16-30 JUIN 1974 BIMENSUEL 26e Année (Nouvelle Série) — N° 533

EST & OUEST

BULLETIN DE L'ASSOCIATION D'ÉTUDES ET D'INFORMATIONS POLITIQUES INTERNATIONALES

B.E.I.P.I.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
86, Bd HAUSSMANN — PARIS-8e
Téléphone : EURope 47-08

SOMMAIRE

BRANKO LAZITCH. — La Finlande entre le P.C. soviétique et le P.C. finlandais 1

Problèmes du logement en U.R.S.S. .. 7

CLAUDE HARMEL. — Les communistes à l'assaut du mouvement syndical libre. III. - Les communistes aux portes de la Confédération européenne des syndicats : 9

1) De l'organisation régionale européenne (O.R.E.) de la C.I.S.L. à la Confédération européenne des syndicats (C.E.S.) 10

2) L'adhésion des syndicats chrétiens 17

3) Entrée de la C.G.I.L. et candidature de la C.G.T. 21

La Finlande entre le P.C. soviétique et le P.C. finlandais

EN Finlande, les positions soviétiques sont défendues de façon permanente par le gouvernement soviétique lui-même et par le Parti communiste finlandais, ce qui est dans la nature des choses, mais, également, en de nombreuses occasions, par le président de la République en personne, ce qui pèse d'un poids supplémentaire souvent décisif sur les orientations politiques du pays. Cette intervention est différemment appréciée par le pays selon qu'il s'agit des positions soviétiques en matière de politique étrangère (la Communauté économique européenne, la Conférence sur la sécurité européenne, etc...) ou des positions soviétiques touchant exclusivement aux intérêts des Finlandais eux-mêmes.

« L'EXEMPLARITÉ » DES RELATIONS SOVIÉTO-FINLANDAISES

Quand on passe en revue différents domaines : la diplomatie, l'économie, l'échange des idées (la fameuse « *corbeille numéro 3* » de la Conférence sur la sécurité européenne), on voit par des cas précis comment fonctionne cette coopération que les communistes s'efforcent de présenter comme exemplaire et que de nombreux neutralistes déclarent normale entre l'Union soviétique et son voisin.

Diplomatie. — Du 16 au 18 février dernier, le président Kekkonen fit une nouvelle visite (la vingt-cinquième depuis son accession à la présidence) aux dirigeants soviétiques. Les échanges commerciaux soviéto-finlandais (dont il sera question un peu plus loin) et les problèmes internationaux étaient à l'ordre du jour de ces entretiens et au terme de cette rencontre les interlocuteurs exprimèrent le souhait que la deuxième phase de la Conférence sur la sécurité, tenue à Genève, achève à temps ses travaux de manière à permettre dès la seconde quinzaine de juin l'ouverture de la troisième et dernière session de cette conférence, qui devrait se réunir à Helsinki en présence de tous les chefs d'Etats européens. En conséquence, trois conditions déjà formulées par les Soviétiques pour cette conférence furent acceptées par le président finlandais : le lieu, la date et son caractère de conférence « au sommet ».

Il restait à faire accepter ces conditions

par les autres nations européennes. Moscou s'y employa de son mieux de même que les pays d'Europe orientale et les partis communistes, ce qui — une fois de plus — était dans la nature des choses. Mais la Finlande s'associa à ce mouvement : le ministre des Affaires étrangères fit une déclaration proposant Helsinki comme siège de la conférence, invitant les chefs de tous les pays européens et suggérant comme date le début de juillet. Le Premier ministre, Sorsa (socialiste), accorda une interview à la *Pravda* dans le même sens, tandis que le ministre des Affaires étrangères rendait visite à Gromyko avant de se rendre à Bonn.

La convocation à Helsinki pour cet été de la conférence finale présupposait la fin des travaux de la deuxième phase, celle des experts réunis à Genève depuis le 18 septembre de l'année dernière, et les Finlandais — à l'instar des Soviétiques — prévoyaient que tout serait terminé au début de juin. Or, lorsque ce jour arriva, force fut de constater que les discussions de Genève n'avaient marqué aucun progrès ni sur l'élaboration des principes ni sur les mesures concrètes. Une dépêche de l'A.F.P. du 9 juin disait en évoquant la conférence finale, prévue à Helsinki en juillet : « *Cette éventualité apparaît désormais exclue en raison de l'absence de progrès au sein de la conférence de Genève* ».

Au début de juin, les Finlandais se rendirent à l'évidence. Il n'y eut pas de déclaration, mais les grands hôtels d'Helsinki qui refusaient aux touristes des réservations pour les mois d'été se mirent subitement à répondre favorablement aux demandes.

Economie. — Depuis que la crise énergétique a provoqué des perturbations dans l'économie occidentale, il ne se passe pas de jour qu'un quelconque Georges Marchais ne vienne nous affirmer que la faute en incombe essentiellement au grand capital, aux compagnies multi-nationales et à l'impérialisme américain. Or, le problème énergétique joue depuis quelque temps un rôle important dans les relations économiques soviéto-finlandaises, mais, chose curieuse, on n'en voit pas la moindre trace dans *l'Humanité*, bien que son rédacteur en chef, René Andrieux, se soit rendu récemment dans la capitale finlandaise. De plus, on ne trouve que des allusions très vagues dans la *Pravda*. C'est ainsi que le quotidien du P.C.U.S. reproduisit, en janvier dernier, cette déclaration au Comité central du P.C. finlandais : « *Le Plenum du Comité central a adopté la résolution sur la coopération avec l'Union soviétique dans le domaine énergétique, dans laquelle on observe l'importance majeure de la coopération de la Finlande avec l'Union soviétique. Grâce à cette coopération, la Finlande peut éviter la crise énergétique* » (*Pravda*, 23 janvier.

Or, un mois plus tard exactement, le Bureau politique du P.C. finlandais publiait une résolution où on n'affirmait plus du tout que grâce à la coopération avec l'U.R.S.S. la Finlande allait éviter la crise énergétique : il n'était plus question que d'un simple appel du Bureau politique « *au président de la République et au gouvernement pour commencer les négociations sur la question d'élaboration du programme complexe de la coopération fino-soviétique dans le domaine énergétique* » (*Pravda*, 23 février).

Que s'était-il donc passé, en un seul mois, qui avait contraint le P.C. finlandais à se réfugier dans des formules aussi vagues ? Tout simplement un « détail » sur lequel cette Résolution (prise au retour du dernier voyage de Kekkonen en U.R.S.S.) était restée très discrète : le gouvernement soviétique avait triplé le prix de son pétrole, s'alignant ainsi sur le marché « capitaliste et multi-national » de Rotterdam. Or, la Finlande reçoit d'U.R.S.S. les deux tiers du pétrole qu'elle consomme et le triplement de son prix équivalait à une addition supplémentaire annuelle d'au moins 500 millions de dollars à payer. Or, la balance commerciale, pour 1973, accusait déjà un déficit de 500 millions de dollars, dû au fait que si le commerce extérieur finlandais a été excédentaire avec l'Angleterre, il a été déficitaire avec la Suède et l'Allemagne occidentale. En outre, une clause du traité commercial fino-soviétique, valable cinq ans, stipule que le déficit dans le commerce réciproque doit être comblé par le partenaire, soit en devises convertibles (les Soviétiques préférant bien entendu les dollars à leurs roubles), soit en or (que les Soviétiques possèdent en quantité). Etant donné que les Finlandais se trouvaient déjà devant un « trou » d'un demi-milliard de dollars et qu'ils n'ont pas d'énormes réserves d'or dans lesquelles puiser, la situation en ce qui concerne cette coopération dite exemplaire devenait assez critique, ce qui rendit nécessaires les négociations au sommet des Soviétiques et des Finlandais.

Magnanimes, les Soviétiques renoncèrent à exiger des devises ou de l'or, mais demandèrent que les produits finlandais soient exportés en plus grande quantité vers l'U.R.S.S. Déjà avant cet « accident », la Finlande était de tous les pays en dehors du bloc soviétique le plus engagé vis-à-vis de l'U.R.S.S., non seulement sur le plan de la diplomatie, mais aussi sur celui du commerce : 12 % de ses exportations allaient vers l'U.R.S.S. (alors que 3,6 % seulement des exportations françaises vont vers l'ensemble des pays de l'Est). Il fut convenu que les exportations finlandaises de bateaux, de machines, de textiles et de meubles allaient considérablement augmenter, sans parler de l'exportation de main-d'œuvre spécialisée.

Dans ce dernier cas, il s'agit de la mise en marche d'un complexe de traitement de minerai de fer, situé à 30 km. de la frontière finlandaise, et connu en Finlande sous le nom de Kostamus, et en U.R.S.S. sous celui de Kostomouchka. Ce projet devait être primitivement développé par les Anglais, qui y renoncèrent par la suite parce qu'ils le trouvaient peu rentable. Les Finlandais prirent la relève et à la fin de 1973 en acceptèrent le principe — ce que la *Pravda* annonça au début de décembre, avant l'augmentation des prix du pétrole. L'accord définitif prévoyait l'envoi en Russie de 5.000 ouvriers spécialisés finlandais.

Dans cette affaire, on peut noter au passage cette nouvelle différence qu'il y a entre les pays « capitalistes » et le « premier pays du socialisme » : dans le cas des premiers, ce sont en majorité des ouvriers non-qualifiés qui viennent des pays industriellement sous-développés (l'Espagne, le Portugal, l'Algérie, la Turquie, etc...) pour travailler dans les pays développés (Allemagne, Suède, France), alors que dans le cas de l'U.R.S.S. les ouvriers spécialisés d'un pays à niveau de vie relativement élevé iront pendant près de dix ans travailler dans un pays au niveau de vie inférieur. On peut être sûr, dès maintenant, qu'il n'y aura pas un seul ouvrier finlandais qui choisira de rester vivre dans le premier pays du socialisme, une fois son contrat expiré...

Le « coup de fusil » soviétique du prix triplé du pétrole fut, bien entendu, assez mal accueilli en Finlande : le chiffre de 500 millions de dollars rappelait fâcheusement celui des réparations de guerre, réclamées à la fin du second conflit mondial : il avait été, à l'époque, de 300 millions de dollars, justifiables du fait que la Finlande avait fait la guerre à l'U.R.S.S. (après que l'U.R.S.S. lui eut fait la guerre). Mais que dire cette fois devant cet acte « amical » de Moscou ?

C'est précisément la question que dut se poser le Premier ministre Sorsa, qui finit par faire cette comparaison : les prix triplés du pétrole équivalaient à 6 % du Produit national brut (P.N.B.) par an, alors que les réparations de guerre, de 1948 à 1952, n'avaient représenté qu'à peine plus de 2 % de ce même P.N.B. annuel. Cette comparaison (« anti-soviétique », dirait Georges Marchais) ne dut pas plaire à Moscou si l'on en juge par la rapide réaction du président Kekkonen qui, dans son discours d'ouverture au Parlement, en février dernier, n'hésita pas à désavouer indirectement, mais clairement, son Premier ministre : « *Le coût que notre économie nationale doit supporter à la suite de l'augmentation des prix du pétrole a été déjà comparé publiquement à la note payée pour les réparations de guerre. La montée des prix du pétrole sur le marché mondial et les réparations de guerre de la Finlande n'ont naturellement aucun lien de parenté. Surtout il ne faudrait pas lier cela à une intention de porter préjudice à l'amitié entre la Finlande et l'Union soviétique... Le fait est que, durant toute la période d'après-guerre, les prix du marché mondial ont été suivis dans le commerce fino-soviétique... Cela a été également appliqué au commerce du pétrole. Les prix actuels sur le marché mondial vont donc continuer à être appliqués dans ces arrangements* ». Tout en rectifiant le poids de cette augmentation (5 % du P.N.B., au lieu de 6 %, indiqué par le Premier ministre), Kekkonen ne pouvait pas dissimuler aux Finlandais que la note serait salée : « *Le tableau devient forcément sombre si je vous rappelle que l'augmentation des prix du pétrole et des produits pétroliers est égale à l'exportation totale de notre industrie métallique et mécanique... ou qu'elle est égale à la valeur de toutes nos exportations de papier, de cartonnages et de produits dérivés....* ».

C'est peu après ce discours que le président Kekkonen partit pour l'U.R.S.S., sûr d'avoir marqué un point, sinon pour son pays, tout au moins pour lui-même, aux yeux des dirigeants soviétiques.

Toujours au sujet du président Kekkonen, il n'est pas sans importance (pour ajouter une touche au portrait politique du personnage) de noter que son indulgence va plutôt au « socialisme » quand il lui arrive de comparer les « pays capitalistes » aux « pays socialistes », comme il le fit dans un discours prononcé récemment à Helsinki, dans le Palais de Glace, à l'occasion de la journée des mères : « Kekkonen commenta les capacités de résistance des pays socialistes et capitalistes face à la pression inflationniste et arriva à la conclusion que les pays d'Europe orientale avaient mieux résisté : alors que le niveau des prix dans les pays socialistes est resté à peu près stable, l'inflation dans les pays capitalistes industrialisés a pris la cadence des dernières années et s'est accélérée jusqu'à atteindre environ 10 % » (*Neue Zürcher Zeitung*, 12 juin 1974). Cette argumentation, digne d'un Marchais, ne s'embarrasse guère des faits banals, comme, par exemple, qu'en tête des pays en Europe par le taux d'inflation (d'après l'O.C.D.E.) se trouve un pays socialiste : la Yougoslavie ; que le prix de l'essence en Pologne — autre pays socialiste — a augmenté d'un seul coup en janvier de près de 100 %, et qu'en Union soviétique il suffit tout simplement de changer le numéro d'un modèle d'une voiture (comme la « Volga ») de GAZ-21 à GAZ-24 pour faire passer son prix de 5.500 roubles à 9.150 roubles, ce qui représente une hausse de 65 % (sans augmenter, bien entendu, en proportion la qualité et le confort de la même voiture).

Relations culturelles. — Georges Marchais nous a souvent répété depuis l'élaboration du

« Programme commun » que n'importe quelle œuvre pourrait être publiée sous un régime de « démocratie avancée » si un éditeur se déclarait prêt à le faire.

En Finlande, le processus de coopération a déjà abouti dans ce domaine à un résultat exceptionnel : le Prix Nobel, A. Soljenitsyne, n'a pas trouvé d'éditeur pour son ouvrage, *L'archipel Goulag*. Vers la mi-mars, on apprit que la grande maison d'édition finlandaise Tammi (aux mains du parti social-démocrate), qui avait engagé des démarches pour publier cet ouvrage, venait de renoncer à cette publication, deux autres importantes maisons d'édition du pays, Werner Söderström et Otava, ayant décidé également de ne pas l'éditer. Toutefois, l'article du *Monde* (12 mars), qui nous apprenait cette nouvelle, ajoutait dès le paragraphe suivant : « *Néanmoins*, l'Archipel Goulag *est actuellement en vente dans les librairies finlandaises, dans les traductions anglaise, allemande et suédoise* ».

Il faut signaler qu'à cette date il n'y avait pas encore d'édition en langue anglaise ; celle-ci ne fut publiée que deux mois plus tard. Quant aux éditions allemande et suédoise, voici ce qui se produisit un mois après la parution de l'article du *Monde* : au milieu d'avril, la principale librairie du port de Turku exposait dans ses vitrines l'ouvrage de Soljenitsyne traduit en allemand et en suédois. Cette librairie appartient aux chaînes de coopératives gérées par le Parti social-démocrate (participant au gouvernement), mais la ville de Turku est le bastion de l'aile néo-stalinienne du P.C. finlandais ! Dans ce contexte, un bel exemple de l'alliance socialo-communiste fut fourni : le P.C. exerça des pressions (« l'intervention active des masses », selon le vocabulaire du « Programme commun ») sur la librairie afin de lui faire retirer de la vente l'ouvrage, et il y parvint. De cela, ni *Le Monde* ni aucun autre quotidien parisien ne soufflèrent mot...

LA « NON-INGÉRENCE » DE MOSCOU DANS LES AFFAIRES DU P.C.

A l'encontre d'autres Partis communistes européens dont les dissensions intérieures provoquèrent parfois des scissions et la formation de deux partis distincts et ennemis (Grèce, Espagne), le P.C. finlandais offre cette particularité d'abriter dans son sein deux tendances opposées, mais qui continuent à cohabiter (comme notre bulletin l'a souvent signalé, dès 1967. Cf. par exemple l'éditorial du n° 392, 1er-15 novembre 1967). Cette « contradiction interne » dans le Parti subsiste même au sommet, puisque le président du P.C., Aarne Saarinen, dirige la tendance dite libérale, alors que le vice-président du Parti, Taisto Sinisalo, dirige l'autre tendance dite néo-stalinienne.

Bien entendu dès qu'un problème important surgit, ces deux tendances inclinent à des positions assez différentes, sinon hostiles. Ce fut le cas au moment de l'agression soviétique contre la Tchécoslovaquie (nous l'avons souligné à l'époque) ou au temps de la participation communiste au gouvernement, les conceptions exprimées et les conditions formulées des uns et des autres n'étant pas identiques, ce qui a dû contribuer au départ des communistes du gouvernement. (Imaginons une situation analogue dans le P.C. français : d'un côté un chef plutôt libéral avec près de 60 % des effectifs et de l'autre côté un chef néo-stalinien avec plus de 40 % de la force du Parti ?) Cette tendance néo-stalinienne dispose de la majorité dans de nombreuses villes importantes (Tampere, Turku), dirige l'organisation des étudiants communistes et elle est également puissante dans plusieurs fédérations syndicales, comme la métallurgie, le bâtiment et la construction, les dockers et l'industrie des camions.

Dans la situation créée par l'augmentation des prix du pétrole et à la suite de la décision du gouvernement de demander un nouvel effort au pays, l'attitude des syndicats revêt une importance capitale. Dans son adresse inaugurale (déjà citée) au Parlement, le président de la République avait dit : « *L'assiduité et un dur travail sont les seuls moyens de nous en sortir... Nous pouvons espérer payer par notre travail le prix du pétrole et de tous les produits pétroliers achetés par nous en U.R.S.S. C'est pourquoi, il est extrêmement important d'augmenter nos exportations vers l'Union soviétique* ».

Pour augmenter les exportations, il faut augmenter la productivité, ce qui veut dire qu'il faut éviter les grèves. Mais comment faire admettre un tel sacrifice aux syndicats alors que leurs adhérents souffrent d'une inflation, qui, en 1973, a atteint 14 % ?

C'est ici qu'intervient l'optique différente entre les socialistes au pouvoir et les communistes en dehors du pouvoir, divisés en deux tendances. Le gouvernement, dirigé par les socialistes et soutenu par les syndicats (la tendance majoritaire étant socialiste), propose des contrats sur les salaires, valables à l'échelle nationale et pour un délai de deux ans, comme ce fut le cas en 1966-1971 (temps où les communistes siégeaient aussi au gouvernement), lorsque le taux d'inflation en Finlande était un des plus faibles d'Europe.

Les deux tendances communistes ne sont pas d'accord avec ces propositions. Selon les communistes, il faudrait, pour ne pas rester en deçà du taux d'inflation, que les contrats de salaires soient renouvelables tous les ans (comme ce fut déjà le cas l'année dernière) et qu'en outre l'augmentation du salaire réel soit de 6 % alors que le gouvernement n'en

propose que 4 %. De surcroît la tendance néo-stalinienne avance d'autres revendications : alors que les néo-libéraux se contentent d'un règlement sur les salaires à l'échelle nationale, les staliniens préconisent ce règlement par catégorie et par fédérations et comme ils sont forts dans certaines branches, des grèves fomentées par eux se produisent déjà dans la métallurgie et dans les chantiers navals.

Ce désaccord entre les deux tendances ne fut d'ailleurs pas le seul à se manifester au début de cette année. Il y en eut un autre : en janvier, le gouvernement soumit à l'approbation du Parlement des « lois de protection économique », destinées à réglementer les arrangements entre la Finlande et le Marché commun de Bruxelles. La majorité du groupe parlementaire communiste prit la décision de voter pour ces lois, lorsque la tendance, dirigée par Sinisalo vota contre.

Ces dissensions au sein du Parti communiste ont fait ressortir aux yeux de l'opinion publique une image bizarre : la finlandisation semblait mieux réussir chez les « bourgeois », à commencer par le président de la République que chez les communistes. Il devenait urgent de convoquer une fois de plus au Kremlin les chefs des deux tendances, comme cela s'est fait souvent dans un passé récent. Une délégation, avec Saarinen et Sinisalo, séjourna à Moscou du 11 au 13 février et eut des entretiens au « sommet », c'est-à-dire avec le patron numéro 1 du mouvement communiste international, Souslov, secondé par son adjoint Boris Ponomarev. Bien entendu ce n'est pas dans le communiqué, publié par l'Agence Tass, qu'il faut chercher le résumé de ces conversations et les directives données par les Soviétiques au « parti-frère ». Trois autres indices permettent néanmoins de comprendre ce qu'a été l'intervention soviétique.

Tout d'abord, la *Pravda* ne manqua pas dans les semaines qui suivirent de mettre à l'honneur la tendance néo-stalinienne. Ainsi, lorsqu'il fallut présenter le point de vue du P.C. finlandais sur la question de la réforme constitutionnelle, le quotidien russe publia une déclaration de Sinisalo, qui commentait les conclusions du Comité chargé de préparer cette réforme. (Cet organisme était composé de 17 représentants : huit pour la gauche, y compris les communistes, sept pour le centre et la droite et deux indépendants). Les conclusions de ce Comité allaient dans le sens d'une restriction des pouvoirs du président de la République : il ne pourrait plus être réélu qu'une seule fois (alors que Kekkonen l'a été trois fois, la dernière en violation de la Constitution) ; ses pouvoirs discrétionnaires devraient être fortement diminués, son droit de veto supprimé.

Moscou et la tendance néo-stalinienne du P.C. finlandais devaient probablement détecter là un relent d' « anti-soviétisme », car on pouvait lire dans le quodition russe : « *En même temps, le camarade Sinisalo a soumis à la critique certains membres du Comité, représentants des forces de droite, qui ont exigé la limitation des prérogatives du président de la République dans le domaine de la politique extérieure et, à la lumière de l'expérience de la politique extérieure de la Finlande depuis la dernière guerre, il a qualifié cette exigence « d'aventurisme » ».* (*Pravda*, 11 avril). Trois jours plus tard, dans le même quotidien, un long article faisait l'éloge de l'organisation communiste (aux mains des néo-staliniens) de Turku, ville où l'ouvrage de Soljenitsyne devait être interdit de vente, même en suédois et en allemand. On pouvait y lire des louanges à l'adresse de cette organisation, de son président, de son secrétaire, du dévouement de ses membres pour lutter en faveur de l'amitié soviétio-finlandaise, de leur admiration pour l'U.R.S.S., pour le Programme de paix du 24e Congrès du P.C. soviétique, pour les succès de la Conférence sur la sécurité européenne, etc. Rien n'y manquait, pas même le « prolétaire de base », ouvrier des chantiers navals, qui se plaignait de l'attitude des social-démocrates, auxquels avait été proposé la formation d'un Front unique de lutte contre le « grand capital », mais en vain, de nombreux dirigeants socialistes restant « intégrés » au capitalisme monopoliste d'Etat. Bien entendu, l'opération relevait d'un léninisme-stalinisme primaire : mettre dans la bouche des communistes de Turku, ce que Moscou préconisait pour la politique intérieure finlandaise : qu'ils aient choisi de faire l'éloge public du bastion des néo-staliniens indiquait bien quelles étaient les préférences des Soviétiques.

Un deuxième fait devait expliciter davantage ces préférences. La presse suédoise (au début de mai) fit état des directives envoyées par le Bureau politique du P.C. finlandais aux organisations locales, lesquelles reflétaient les « conseils » donnés par Souslov à Saarinen et Sinisalo. Ces directives concernaient la politique à suivre d'une part à l'intérieur de l'Union démocrate du peuple finlandais (S.K.D.L.), organisation sous le couvert de laquelle le P.C. se présente aux élections et d'autre part à l'égard du Parti-social-démocrate.

En ce qui concerne le S.K.D.L. qui représente 37 députés au Parlement (sur 200), dont 33 sont membres du Parti communiste, Souslov donnait l'ordre aux communistes de renforcer leur « rôle dirigeant » dans cette organisation, tout spécialement auprès de la jeunesse, des femmes et dans le secteur syndical. Il exigeait également de la délégation communiste finlandaise qu'elle renonçât à fêter avec le S.K.D.L., les 1er et 2 juin, le 40e anniversaire du retour à la légalité mais insistait pour que

ce fut le P.C. qui eût la première place dans cette cérémonie.

En ce qui concernait la social-démocratie, Souslov conseillait la plus grande vigilance : les communistes finlandais ne devaient pas chercher à entrer dans le gouvernement de coalition, mais à se rapprocher des masses ouvrières pour diriger les combats politiques et syndicaux, tout en dénonçant les sociaux-démocrates de droite. En outre, Souslov insistait sur la nécessaire unité du P.C. finlandais, mais sans montrer beaucoup d'espoir pour l'immédiat.

Un troisième fait devait, le 9 mai, confirmer les informations apportées par la presse suédoise. Cette fois, un membre éminent du P.C. finlandais, Arvo Hautala, membre du bureau politique et deuxième président de la Confédération syndicale finlandaise (S.A.K), fit une conférence de presse, où il confirma que Souslov avait conseillé le rétablissement de l'unité du Parti et la vigilance à l'égard des sociaux-démocrates, après quoi il tint à préciser que l'attitude soviétique favorisait l'aile néo-stalinienne du Parti finlandais.

Les Soviétiques ne réagirent pas publiquement devant les « fuites » publiées par la presse suédoise (alors qu'en 1972-1973 les indiscrétions rapportées par cette presse sur les propos de Brejnev à Kekkonen devaient aboutir à une épuration au sein du gouvernement finlandais, et même un procès). (Cf. *Est-et-Ouest : « La Haute trahison selon la version finlandaise »*, n° 510, 16-31 mai 1973). Mais ils réagirent après les déclarations de Hautala : le 18 mai, la *Pravda* publia une correspondance de Helsinki, accompagnée d'un commentaire signé I. Alexandrov. La correspondance de Helsinki résumait la déclaration du Bureau politique du P.C. finlandais condamnant la démarche de A. Hautala, sans dire un seul mot de la déclaration de ce dernier. Il était fait allusion aux « rapports entre le P.C. finlandais et le P.C. soviétique », aux « négociations confidentielles » entre les deux partis, aux « attaques grossières contre le vice-président du P.C., le camarade Sinisalo », pour conclure : « En même temps, le Bureau politique souligne l'importance des relations traditionnellement marquées de confiance entre les partis frères finlandais et soviétique ».

L'article de « Alexandrov » (prête-nom dont se sert la rédaction quand elle exprime l'opinion du secrétariat du Comité central), intitulé « *Opinion de l'observateur* », attaquait violemment Hautala, mais n'oubliait pas « *certains leaders social-démocrates qui tentent de rallumer la campagne anti-communiste* ». Alexandrov n'hésitait même pas à écrire que Hautala « *avait répandu des élucubrations sur l'existance de l'opposition anti-parti organisée au sein du P.C. finlandais* », alors que cette division dans le P.C. finlandais était thème traité depuis des années par la presse en Occident et de notoriété publique pour l'ensemble de l'opinion finlandaise. L'article réussit même cet exploit de ne pas mentionner le nom de Souslov, principal personnage de l'histoire, et l'ingérence du Kremlin dans les affaires finlandaises fut réduite à cette interprétation anodine : « *Selon une tradition établie, les représentants du P.C. soviétique et du P.C. finlandais tiennent des rencontres, au cours desquelles, dans un esprit de compréhension mutuelle et de solidarité, on procède à l'échange amical d'opinions sur les questions d'intérêt commun* ».

En dépit de toutes ces dénégations, la « ligne Souslov » fut respectée lors des réunions que les communistes tinrent le 1er juin pour célébrer le retour à la légalité. Taisto Sinisalo insista sur la nécessité de combattre « la déviation de droite, danger principal », tandis que le chef de la délégation soviétique, Kapitonov, reprenait la directive de Souslov sur la nécessité pour le P.C. finlandais de ne faire de concessions ni au S.K.D.L. ni à la social-démocratie : « *L'expérience a montré d'une façon convaincante qu'aucune force politique ne peut prendre la place du parti marxiste-léniniste, avant-garde de la classe ouvrière combattante* ».

Quelques jours plus tard, le président du parti, Arne Saarinen, lui-même, s'adressant aux socialistes, en vue d'une plate-forme électorale, posait comme condition l'épuration du Parti social-démocrate des « éléments bourgeois ». D'ailleurs, cet appel périodique en faveur d'une « plate-forme de réformes en vue des prochaines élections législatives » ne devait pas beaucoup impressionner le Parti social-démocrate. Le 3 février dernier, Saarinen avait déjà fait la même proposition et s'était entendu répondre par le Premier ministre Sorsa que « *les communistes apparaissent de plus en plus comme les adversaires du Parti social-démocrate* ».

En dépit de la présence toute proche du grand frère soviétique, ce n'est pas demain que socialistes et communistes finlandais vont se mettre d'accord sur un Programme commun de gouvernement.

B. LAZITCH.

APRES AVOIR LU

EST & OUEST

ENVOYEZ-LE A UN AMI

Problèmes du logement en U.R.S.S.

AVANT la Première Guerre mondiale, l'industrialisation de la Russie — qui n'avait pas attendu le coup de force de Lénine — avait drainé pendant un quart de siècle une quantité importante de ruraux vers les villes. En Russie d'Europe, la population avait triplé en cinquante ans. Il s'en était suivi une surpopulation urbaine sans commune mesure avec ce que l'on connaissait alors à Paris ou à Berlin. Vers 1900, on estimait qu'un appartement était occupé par 2,7 personnes à Paris, par 4 à Berlin, par 8,7 à Moscou. En 1913, la superficie moyenne de logement occupé par un Russe s'élevait, en m2, à 7,3.

En 1922, cette superficie atteignait 8,4 m2 ; les destructions de la guerre civile avaient été en effet largement compensées par l'émigration et par le « retour à la terre » d'une partie de la population des villes (sans parler des pertes en vies humaines dues au conflit mondial, à la guerre civile et à la famine. Mais une tendance à la baisse se dessina bientôt et s'accentua en quelques années : dès 1926, la moyenne s'établissait à 8,2 m2, et en 1940, à 6,5 m2. Le pouvoir stalinien, en chassant au nom de l'industrialisation et de la lutte contre les « koulaks », les paysans vers les faubourgs des villes, tout en limitant la construction (on avait mieux à faire !), avait créé une situation pire que celle de 1913. Les destructions de la guerre entre 1941 et 1945 ne firent que l'aggraver. A la fin de la Seconde Guerre mondiale, le citoyen soviétique n'avait plus à sa disposition que 6 m2 de surface habitable par personne, malgré de colossales pertes en hommes causées par le conflit.

De 1950 à 1974 (vers 1950 on en était revenu à la situation de 1940) un effort lent, mais régulier, a permis de doubler cette superficie. En 1971, elle était de 11 m2 (1) par individu, réalisation qu'on mesure pleinement en la comparant à la norme courante la plus basse des pays occidentaux — 20 m2 — (certains atteignant ou dépassant 25 m2). Par ailleurs, les différences entre républiques soviétiques sont très marquées : ainsi les superficies soviétiques sont très marquées : ainsi la superficie d'occupation ne se monte-t-elle qu'à 8 m2 en Ouzbekistan. Il faut aussi garder à l'esprit la pratique courante de l'occupation d'un même appartement par plus d'une famille. Selon le plan quinquennal 1971-1975, à son expiration et si les objectifs fixés sont atteints, 25 % des familles soviétiques seront encore astreintes à la promiscuité de l'habitat commun, dont on n'imagine plus en Occident les pénibles servitudes (roulement d'utilisation des toilettes, de la cuisine, etc...).

Les autorités soviétiques se rendent compte de ce qu'a d'intolérable ce mode de vie et visent à y mettre fin. Dès 1969, Brejnev, en sa qualité de premier secrétaire du P.C. d'U.R.S.S. déclarait : « Le problème du logement demeure très aigu. Pourquoi ? C'est qu'il a été érigé en règle, suivant les normes actuelles, de ne plus considérer simplement la question de l'espace occupé, mais aussi celle des appartements indépendants avec toutes les dépendances pour chaque famille... ».

La crise du logement en Union soviétique ne tient pas uniquement à la médiocre superficie concédée à chaque citoyen, ni au fait pénible qu'une personne sur quatre soit contrainte de vivre en « appartement collectif ». Elle présente d'autres aspects, souvent désorientants pour nous. Ainsi l'une des causes principales de la permanence de cette crise réside-t-elle précisément dans ce qui fait l'orgueil des communistes étrangers prônant le mode de vie soviétique, le bas niveau des loyers — en général 5 % du revenu. Il s'ensuit que l'Etat, qui agit en fait suivant le principe de la rentabilité, ne consacre, par l'intermédiaire des collectivités concernées, que les sommes strictement nécessaires, ou considérées comme telles, au logement. D'où la rareté des habitations. On a proclamé le droit de chacun à disposer selon ses besoins d'un appartement, mais il se ramène à l'inscription des postulants sur des listes d'attente. Suite est donnée aux demandes, pour les cas les plus pressants et dans une hypothèse favorable, dans un délai de dix huit mois à trois ans. En fait, il arrive que l'attribution ne se produise qu'au bout de quatre ou cinq ans. Les critères retenus pour les réservations consistent en l'ancienneté de la demande, le degré d'urgence et la « valeur sociale » de l'activité professionnelle, ce dernier concept ouvrant la porte à tous les passe-droits.

En dehors des loyers minimes, les communistes occidentaux mettent en valeur l'argument suivant lequel l'U.R.S.S. serait le pays du monde où l'on construit le plus de logements.

(1) Encore doit-on signaler que selon des sources également fondées sur des documents soviétiques, il n'y aurait, en 1973/1974 que moins de 8 m2 réellement disponibles *per capita*.

La moyenne des dernières années, en nombre d'unités (abstraction faite des normes de superficie, dont on a vu qu'elles étaient moitié moindres que celles d'Occident) a été de 2.200.000 — à titre comparatif : 1.400.000 aux Etats-Unis. Mais ce « record » n'en constitue un que si l'on ne tient pas compte des chiffres respectifs de population : en fait, 10 pays européens, sans parler du Japon, construisent plus d'unités de logement que l'U.R.S.S. Celle-ci n'a dailleurs jamais pu rejoindre sa production maximum de l'année 1959 ; 2.700.000 logements, et se trouve en nette perte de vitesse depuis dix ans : en 1963, seule la Suède fabriquait, proportionnellement, plus d'unités de logement que l'Union soviétique. Le taux d'augmentation de la population en U.R.S.S., mis en regard des constructions réalisées annuellement, permet de conclure à la perpétuation de la pénurie de logements sur une période indéfinie. Les plans quinquennaux reflètent l'intérêt des dirigeants pour ce domaine : celui de 1966-1970 prévoyait un accroissement de 10 % de surface d'habitat urbain *per capita*, celui de 1971-1975 ne fixe qu'un objectif de 8 %.

Un aspect marginal de la crise réside dans la survivance dans toutes les métropoles soviétiques, de structures familiales qui ont disparu ou sont en voie de disparition presque partout en Occident : les jeunes mariés, dans l'impossibilité de trouver à se loger, logent chez les beaux-parents de l'un ou de l'autre des conjoints, souvent pour de longues périodes. Il s'ensuit une cohésion familiale comparable à celle d'un milieu rural, même si elle est plus subie que voulue. A propos de la détresse des nouveaux mariés en quête d'un toit, la *Komsomolskaya Pravda* a publié sous la signature de G. Sorokina, un article caratéristique en février 1973 où, à côté de la description du désespoir d'un jeune couple, sont citées les déclarations d'une gynécologue, affirmant que de nombreuses femmes s'adressant à elle pour avorter, le font en invoquant leurs conditions de logement. Sorokina conclut son article en suggérant la construction de foyers-dortoirs pour jeunes époux, tout en émettant des réserves sur « l'atmosphère spécifique » de telles institutions.

Le Soviétique moyen ne s'accommode évidemment pas des conditions lamentables de logement qui lui sont réservées et cherche à « en sortir ». Il a du moins — à condition d'avoir une certaine surface financière — une possibilité en ce sens. Il s'agit des fameuses « coopératives de logement » sur lesquelles il a été beaucoup épilogué en Occident, surtout par les communistes dans leur souci de rassurer les petits propriétaires de nos pays. On trouve trace de cette pratique en U.R.S.S. dès 1925, mais elle ne prend de l'ampleur qu'à partir de 1962, avec l'encouragement de Khrouchtchev lui-même. Une coopérative peut se constituer avec la participation de 60 personnes au moins. Elle doit être approuvée par l'autorité municipale. Elle obtient alors le droit de collecter des cotisations auprès de ses membres. Elle verse 40 % du prix d'un nouvel immeuble ; l'Etat soviétique prête le montant des 60 % restant, remboursable avec intérêts sur une période allant de 15 à 30 ans. L'Etat assure l'installation du tout-à-l'égout, du gaz, de l'électricité. Les avantages présentés par les appartements « coopératifs » résident dans une plus grande superficie des pièces, une meilleure qualité des matériaux utilisés, des délais d'emménagement relativement courts. Si le prix d'un trois pièces peut paraître, transcrit en francs, relativement modéré, il convient de se souvenir qu'eu égard aux salaires soviétiques, il représente un effort exceptionnel d'épargne, réalisé grâce à de lourds sacrifices : sur les 10.000 roubles de ce type de logement, la famille devra verser, avant d'occuper les lieux, 4.000 roubles (2). Les logements coopératifs peuvent être vendus ou achetés, mais toujours dans le cadre d'une coopérative. Cette forme « d'accession à la propriété » représente le rêve du père de famille soviétique, rêve qu'un million de moscovites ont déjà concrétisés. Toutefois, sur l'ensemble de l'U.R.S.S. 6 % des logements seulement sont dans ce cas.

Qui dit pénurie, dit marché noir et prévarication. La presse soviétique regorge de compte rendus de procès concernant des escroqueries au logement et des corruptions de fonctionnaires des services du logement. Comme s'il ne suffisait pas au citoyen soviétique d'être mal logé, il lui faut également subir une législation rigoureuse sur le droit au séjour dans telle ou telle cité. On ne réside pas, en Union soviétique, comme on le veut, là où l'on désire. Soljenitsyne, avant son bannissement a eu, entre autres mérites, celui de rappeler à l'opinion occidentale les pratiques héritées du tsarisme et aggravées en ce domaine par l'administration communiste. Une permission des dirigeants du kolkhoze est indispensable à toute personne souhaitant le quitter pour s'installer dans une ville. Ce genre d'autorisation est généralement refusée à ceux qui la sollicite. Soljenitsyne, sur ce point, a courageusement évoqué le servage, pourtant aboli en Russie il y a plus d'un siècle. Un non-moscovite ne se voit octroyer le droit de résider dans la capitale que s'il épouse une moscovite, et sous réserve d'approbation par les autorités. On sait à quel refus l'écrivain, qui était dans ce cas, se heurta de la part des fonctionnaires communistes.

(2) En 1972, le salaire *moyen* (non minimum, mais moyen) atteignait 130 roubles en U.R.S.S. 10.000 roubles représentaient donc 6 ans et 4 mois de salaires, 4.000 roubles 2 ans et 6 mois.

Les communistes à l'assaut du mouvement syndical libre

III. - Les communistes aux portes de la Confédération européenne des syndicats

LES communistes sont depuis de longues années, on pourrait presque dire depuis qu'elle existe, aux aguets aux abords de la C.I.S.L. (= Confédération internationale des syndicats libres), attendant l'occasion soit de la détruire par une attaque frontale — ce à quoi ils ont dû renoncer très vite — soit de la séduire pour lui faire accepter l'unité d'action ou de l'y contraindre, ladite unité d'action servant de prélude à une « unité organique » qui mettrait les organisations syndicales du monde libre sinon d'abord sous la tutelle (cela ne se ferait pas si aisément) du moins sous l'influence des syndicats soviétiques, eux-mêmes liés étroitement au Parti communiste de l'U.R.S.S., soit enfin en s'infiltrant dans les organisations de la C.I.S.L., pour démanteler la confédération internationale en lui arrachant tel ou tel des éléments qui la constituent, ou pour la contraindre à l'unité d'action, et dans les plus mauvaises conditions.

Nous avons vu, dans une précédente étude (*Est et Ouest*, 1er-15 mars 1974, n° 520) : *La conférence syndicale pan-européenne de Genève (19 janvier 1974) ou les communistes à l'assaut du Mouvement syndical libre : I. - Un projet soviétique : une confédération pan-européenne autonome. II - A l'assaut des syndicats professionnels internationaux)* que certains des syndicats professionnels internationaux qui gravitaient ou gravitent toujours autour de la C.I.S.L. ont déjà accepté l'adhésion d'organisations d'obédience communiste, que d'autres, plus nombreux, sont sur le point de le faire ou en ont la tentation, laquelle s'est accentuée depuis qu'ils ont accepté l'affiliation de fédérations nationales relevant de la Confédération française démocratique du travail (C.F.D.T.).

Nous avons vu aussi que les syndicats soviétiques et la F.S.M. qu'ils « inspirent » avaient mené une offensive originale en vue de créer ce qu'on pourrait appeler une organisation à la fois pan-syndicale et pan-européenne, une confédération ouverte à tous les syndicats de l'Europe, c'est-à-dire aux syndicats de toutes les obédiences et aux syndicats de tous les pays de l'Europe, de l'Atlantique à l'Oural.

C.I.S.L.	=	*Confédération Internationale des Syndicats Libres.*
C.E.S.L.	=	*Confédération Européenne des Syndicats Libres.*
C.E.S.	=	*Confédération Européenne des Syndicats.*
C.M.T.	=	*Confédération Mondiale du Travail.*
O.E.-C.M.T.	=	*Organisation Européenne de la Confédération Mondiale du Travail.*
F.S.M.	=	*Fédération Syndicale Mondiale.*

C'est un autre plan d'attaque que nous étudions aujourd'hui : celui des organisations syndicales de l'Europe libre. Malgré les apparences, ce plan est différent du précédent. Le projet de confédération pan-européenne vise à introduire les organisations syndicales des pays socialistes dans la même maison que celles des pays libres de l'Europe, alors que la création de la *Confédération européenne des syndicats* (C.E.S.) visait à l'origine à rassembler les organisations libres des pays du marché commun, puis de l'ensemble de l'Europe libre. Les deux projets, au départ, s'opposaient et l'on est en droit de penser que l'idée d'une confédération pan-européenne a été lancée par les communistes pour faire pièce à l'autre, mais il est apparu très vite, avant même que la C.E.S. n'eût vu officiellement le jour, qu'il serait facile de l'utiliser à la manière du Cheval de Troie, et c'est bien ce qui est en train de se produire.

Ici, l'infiltration s'est faite par des cheminements si subtils que les communistes semblent n'y avoir pas cru tout d'abord, et en particulier, si les communistes français se sont finalement ralliés à la manœuvre, ce n'est que depuis quelques mois. L'effort mené par les organisations affiliées à la F.S.M., notamment le *Conseil central des Syndicats soviétiques,* mais aussi la C.G.T. française, pour établir des relations avec les confédérations des pays libres de l'Europe a donné des résultats meilleurs (du point de vue communiste) et plus rapides que ceux qui dirigeaient la manœuvre ne le prévoyaient (1).

Ils sont tels que les organisations syndicales qu'ils tiennent sous leur tutelle : en France, la C.G.T. ; en Italie, la C.G.I.L. ; à Chypre, la Confédération pan-chypriote du Travail, n'auront pas à forcer les portes de la C.E.S. Elles leur seront ouvertes de l'intérieur.

Elles se sont déjà entrouvertes.

C'est cette rapide évolution intérieure de la Confédération européenne des syndicats dans un sens favorable à l'alliance avec les organisations d'obédience communiste que nous analysons aujourd'hui.

Il restera à étudier — c'est le quatrième plan d'attaque — l'action menée auprès de chacune des confédérations syndicales affiliées en Europe à la C.I.S.L. pour montrer toute l'ampleur de la stratégie communiste.

1. - De l'Organisation régionale européenne (O.R.E.) à la Confédération européenne des syndicats (C.E.S.)

La *Confédération internationale des Syndicats libres* (C.I.S.L.) avait réuni, à Londres, son dixième congrès mondial, du 10 au 14 juillet 1972. Quatorze ou quinze mois plus tard, la *Confédération mondiale du Travail* (C.M.T.), ex-Confédération internationale des Syndicats chrétiens, et la *Fédération syndicale mondiale* (F.S.M.) ont tenu, la C.M.T., son XVIIIe Congrès, à Evian, du 25 au 28 septembre ; la F.S.M., son VIIIe Congrès, à Varna (Bulgarie), du 15 au 22 octobre 1973.

Un débat avait dominé le premier de ces trois congrès : celui qu'avait suscité la proposition de constituer, au sein de la C.I.S.L., mais dotée d'une très large autonomie à son égard, une *Confédération européenne des Syndicats,* ouverte non seulement aux confédérations nationales et autres organisations syndicales affiliées à la C.I.S.L., mais aussi à celles qui sont inscrites à la C.M.T. et à la F.S.M. Sept mois plus tard, la Confédération européenne des Syndicats (C.E.S.) voyait officiellement le jour ; on lira, plus loin, dans quelles conditions.

Au congrès d'Evian, Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T., avait ouvertement posé le problème de la disparition de la C.M.T. en tant qu'organisation « *au profit d'un processus unitaire* », et affirmé que son organisation — pour sa part — ferait tout le possible pour entrer dans la Confédération européenne des Syndicats. De son côté, au congrès de Varna, G. Séguy avait avancé l'idée d'une éventuelle adhésion de la C.G.T. et de la C.G.I.L. (la Confédération générale italienne du travail) à une confédération européenne et proposé d'en discuter les conditions.

C'était il y a huit et neuf mois : le « processus unitaire » dont parlait Edmond Maire s'est poursuivi depuis ; il s'est même accéléré, au point que ce qui semblait se situer dans une perspective encore lointaine pourrait bien être réalisé avant que la présente année ne s'achève.

Il n'est pas inutile d'essayer à voir d'un peu près comment l'évolution s'est faite.

LES RÉGIONS DE LA C.I.S.L.

D'abord, un peu d'histoire.

Dès la constitution de la C.I.S.L., il avait été décidé que les confédérations affiliées à l'organisation internationale seraient groupées à l'échelon des continents en des *organisations régionales* dont le rôle serait de traiter les problèmes de l'action syndicale particuliers à tel ensemble de nations.

Il existe ou a existé ainsi quatre « régions » de la C.I.S.L. :

- l'Organisation régionale européenne (O. R.E.),

(1) Au moment où paraîtront ces lignes, on saura si les communistes français auront fait aboutir leur dernière tentative dans le cadre de la manœuvre pan-européenne.

Le 19 janvier 1974, à Genève, il avait été convenu qu'une deuxième conférence syndicale pan-européenne se tiendrait à Genève, dans le cadre de l'O.I.T., à la fin de 1974 ou au plus tard, au début de 1975. M. René Duhamel s'inquiétait (*l'Humanité,* 22 mai 1974) de ce que les consultations nécessaires pour associer toutes les centrales syndicales européennes, sans exclusive, à la préparation de cette conférence n'aient pas encore commencé.

Aussi la C,G,T. souhaitait-elle que l'on mît à profit la 50e session de la Conférence internationale du Travail, qui se tient la seconde quinzaine de juin à Genève, pour procéder aux consultations nécessaires et engager la phase de préparation concrète de la Conférence syndicale européenne, les représentants des diverses organisations devant se rencontrer presque chaque jour durant cette conférence.

- l'Organisation régionale asienne (O.R.A.),
- l'Organisation régionale interaméricaine des travailleurs (O.R.I.T.),
- l'Organisation régionale africaine (O.R. A.F.)

(Cette dernière n'a longtemps eu qu'une existence théorique, au point qu'on pouvait penser qu'elle avait disparu. La C.I.S.L. s'efforce aujourd'hui de la faire revivre. A noter aussi que les organisations syndicales du Proche-Orient ne sont pas rattachées à l'O.R.A.).

LES ANCÊTRES DE LA C.E.S.

La création progressive de la Communauté européenne a conduit les centrales syndicales de l'Europe des Six affiliées à la C.I.S.L. à se rapprocher pour coordonner leur action dans les institutions communautaires où les syndicats sont représentés. Elles ont donc créé, dès 1958, un *Secrétariat syndical européen,* dont l'existence n'a pas été sans créer des problèmes au sein de l'Organisation régionale européenne (O.R.E.).

Après une tentative de réforme visant à amalgamer le secrétariat de l'O.R.E. et le secrétariat syndical européen (ceci en 1966), projet qui n'aboutit pas par suite de « *l'incertitude quant à l'entrée de la Grande-Bretagne et d'autres pays dans la Communauté économique européenne* ». *(Rapports du IXe Congrès mondial de la C.I.S.L., p. 189)* (les difficultés se trouvant encore accrues par la disparition soudaine, le 6 mars 1966, de *Walter Schevenels,* secrétaire général de l'O.R.E., ancien secrétaire général de la F.S.I., dont l'autorité personnelle était considérable), les confédérations des pays de l'Association économique de libre échange (A.E.L.E.) constituèrent le *Comité syndical pour les pays de l'A.E.L.E.* (E.F.T.A.-T.U.C.) (février et avril 1968), le comité exécutif de l'O.R.E. jouant désormais le rôle d'un lien entre le Secrétariat syndical européen et l'E.F.T.A.-T.U.C. (*id.*, p. 190).

A cette date, le secrétaire général de la C.I.S.L. était le Néerlandais *Haren G. Buiter,* nommé dans ses fonctions en octobre 1967, en remplacement d'Omer Becu, qui avait donné sa démission pour raisons de santé en mars de la même année. Buiter, qui avait été l'un des fondateurs du Secrétariat syndical européen, arrivait au gouvernement de la C.I.S.L. décidé à modifier sur deux points la politique que celle-ci menait depuis sa fondation : *réviser l'attitude de la confédération à l'égard des syndicats des pays communistes,* étant donné que, depuis 1965 environ, un nombre sans cesse croissant d'organisations affiliées à la C.I.S.L. étaient entrées en contact avec les syndicats soviétiques, polonais, tchécoslovaques, etc., rendant ainsi caduques les interdictions formulées en 1949 (2) : *ne plus consacrer l'essentiel de l'action à aider des syndicats des pays sous-développés,* comme cela s'était fait dans la période de décolonisation, et remettre au centre des préoccupations de la C.I.S.L. les problèmes auxquels les syndicats ont à faire face dans les pays industrialisés et le développement des forces syndicales dans ces pays-là.

Il n'est pas impossible que cette politique ait été inspirée à Buiter par le désir sincère de détourner autant qu'il était possible l'organisation syndicale internationale des problèmes politiques et querelles de même nature auxquels les confédérations internationales avaient consacré depuis toujours la plus grande part de leur activité, pour lui assigner à l'échelon international (ou aux différents échelons internationaux) des tâches proprement syndicales, analogues à celle des centrales syndicales (là où celles-ci se préoccupent avant tout de l'amélioration du niveau de vie des travailleurs et des conditions de travail).

L'encouragement au développement du syndicalisme européen et à sa réorganisation dans le sens d'une coopération plus poussée, voire de l'intégration, en vue de le doter de structures et de moyens à la mesure des problèmes économiques et sociaux de l'Europe (et, d'abord, de la Communauté) se situait logiquement dans le plan général que Buiter, et ce fut sous son gouvernement que se tint, à La Haye, le Congrès syndical des pays de la C.E.E. qui, le 24 avril 1969, constitua la *Confédération européenne des Syndicats libres.*

Celle-ci groupait le D.G.B. (Allemagne), F.O. (France), la F.G.T.B. (Belgique), la V.G.T. (Luxembourg), le N.V.V. (Pays-Bas), la C.I.S.L. et l'U.I.L. pour l'Italie où il existe deux centrales affiliées à la C.I.S.L. Au total, 12 milloins d'adhérents. Son président était Vara Kloos, président de la confédération hollandaise ; son secrétaire général, Théo Rasschaert, de la F.G.T.B. Son siège était fixé à Bruxelles, au siège de la C.I.S.L.

Devenu président de la télévision hollandaise, Vara Kloos quitta la présidence de la C.E.S.L. un an plus tard ; il fut remplacé par Heinz O. Vetter, président du D.G.B.

C'est Otto Brenner, du D.G.B., qui avait présenté le projet de constitution de la C.E. S.L. Il s'était montré très prudent. La nouvelle organisation ne devrait pas supplanter les organisations nationales, essayer, par exemple, d'imposer une politique des salaires commune aux six pays. Elle ne chercherait pas à organiser des mouvements à l'échelle de la

(2) C'est ce que nous nous proposons d'analyser dans une prochaine étude.

communauté. Une « *grève européenne* » lui semblait impossible — chacun ayant assez à faire chez soi.

La Confédération européenne se donnait pour mission de représenter et de défendre les intérêts économiques, sociaux et culturels des travailleurs au niveau de la Communauté, avec, comme orientation générale, le souci de favoriser le progrès économique et social, de renforcer la démocratie européenne, la marche rapide vers les Etats-Unis d'Europe.

Cinq mois plus tard, en septembre 1969, on constitua un comité de liaison entre les deux organisations européennes, la C.E.S.L. et l'E.F.T.A.-T.U.C., et, le 31 décembre 1969, l'O.R.E., qui n'avait plus de raison d'être, disparaissait.

DEUX TENDANCES

Dès cette première conférence, les relations éventuelles avec les confédérations nationales affiliées à la C.M.T. et à la F.S.M. avaient fait l'objet de débats au cours desquels s'étaient manifestées deux tendances opposées.

A la vérité, tous les délégués avaient suivi Vara Voos quand il avait souligné l'excellence des relations nouées en Europe entre la C.I.S.L. et la C.M.T., et la conférence avait adopté un appel à la C.M.T. pour développer les relations au niveau européen entre la C.E.S.L. et la C.M.T.

Au contraire, Voos s'était déclaré hostile à tout rapprochement avec les organisations syndicales placées sous la domination communiste. Il avait été appuyé par Bergeron au nom de F.O. Au contraire, Belges et Luxembourgeois s'étaient montrés favorables à une collaboration avec la C.G.T. et la C.G.I.L., appuyés en cela par quelques Allemands (notamment des représentants de la Fédération des Métaux, l'I.G. Metall) et par des Italiens (de la C.I.S.L., semble-t-il).

On voit ici se dessiner ce qui sera la difficulté majeure à laquelle se heurteront les syndicalistes décidés, comme André Bergeron, à maintenir l'organisation internationale dans la voie qu'elle s'était tracée lors de sa constitution : les syndicalistes libres d'un des deux pays où il existe des syndicats d'obédience communiste, l'Italie, ne se montraient pas irréductiblement hostiles, bien loin de là, à l'unité d'action, et peut-être plus, avec les organisations affiliées à la F.S.M. Il était donc difficile de dire aux syndicalistes d'Allemagne, de Belgique, du Luxembourg et d'ailleurs qu'ils parleraient d'autre sorte s'ils avaient chez eux un fort Parti communiste dirigeant à sa manière et à sa guise, ou presque, la majeure partie du mouvement syndical.

Finalement, la conférence décida que la C.E.S.L. ne prendrait pas position et laisserait à chaque centrale adhérente la liberté de poursuivre en la matière la politique de son choix.

VERS L'ÉLARGISSEMENT DE LA C.E.S.L.

Dès le départ, le cadre de la C.E.S.L. était donc apparu trop étroit à plusieurs.

Le 14 octobre 1970, au nom du D.G.B., Vetter suggérait au président de la C.I.S.L. « *de convoquer une conférence européenne des syndicats libres, à laquelle les syndicats chrétiens européens seraient également invités* ». L'élargissement proposé était double : élargissement géographique, toutes les confédérations européennes affiliées à la C.I.S.L. seraient convoquées et non plus seulement celles des six pays ; élargissement idéologique : l'invitation s'étendrait aux confédérations d'inspiration chrétienne.

Vetter prévoyait qu'on pourrait aller plus loin dans l'ouverture. « *La conférence* », disait sa lettre, « *devait avoir comme thème les efforts des syndicats démocratiques* libres *d'Europe pour établir une coopération syndicale relativement à toutes les questions politiques, économiques, socio-politiques essentielles. Outre le sujet des activités syndicales dans les sociétés supra-nationales, la conférence devrait également examiner* la question des structures syndicales existantes aux niveaux tant européen qu'international ».

On peut penser que, dans le cadre de l'*Ostpolitik* du gouvernement allemand, Vetter se préoccupait de faire modifier les règles imposées par la C.I.S.L. à ses organisations adhérentes concernant les relations avec les syndicats affiliés à la F.S.M., donc avec ceux des pays communistes.

La réunion eut lieu à Francfort les 19 et 20 juin 1971. Toutes les confédérations européennes affiliées à la C.I.S.L. s'y trouvaient représentées. Il apparut qu'à peu près toutes avaient des contacts avec les syndicats affiliés à la F.S.M., soit des syndicats des pays communistes, soit l'une ou l'autre des deux confédérations européennes de la F.S.M., la C.G.T. et la C.G.I.L. Contacts plus ou moins étroits, et plutôt moins que plus dans la plupart des cas, mais contacts quand même. Seuls, F.O. et l'Union syndicale suisse (U.S.S.) se montraient irréductibles. Le D.G.B. lui-même s'apprêtait alors à envoyer une délégation à Moscou pour rencontrer le Conseil central des Syndicats soviétiques.

Il est vrai que, quelques jours plus tard, lors de la réunion de l'exécutif de la C.I.S.L., Vetter laissa voir un certain désappointement ;

entre temps, Chélépine avait fait savoir qu'il n'accepterait pas de recevoir certains membres de la délégation du D.G.B. parce qu'ils étaient de Berlin-Ouest.

LA CONFÉRENCE D'OSLO

Le temps avait manqué à Francfort pour faire le tour de la question. Il avait donc été décidé de renvoyer la poursuite de la discussion à une deuxième rencontre. Elle eut lieu à Oslo les 5 et 6 novembre 1971. Elle avait été convoquée par les confédérations scandinaves : Suède, Norvège, Finlande et Danemark, et elle rassembla des représentants d'organisations de la C.E.S.L. et de l'E.F.T.A.-T.U.C.

Au nom de F.O., Camille Mourguès déclara qu'on allait trop vite et trop loin. Il avait été convenu qu'on resterait entre organisations de la C.I.S.L. Or, déjà, on évoquait la possibilité d'admettre dans l'éventuelle confédération européenne des organisations de la C.M.T. et de la F.S.M. La construction de l'Europe exigeait sans doute qu'on donnât de nouvelles structures à l'organisation syndicale européenne, mais celle-ci devait être conforme aux principes de base admis par tous au moment de la création de la C.I.S.L.

Apparemment et en gros, le texte adopté donnait satisfaction à Mourguès :

> « 3. Une organisation syndicale européenne doit être bâtie à partir des mécanismes et de l'organisation que les syndicats *démocratiques* européens ont déjà mis au point, ainsi que sur l'expérience acquise jusqu'à présent.
>
> « Elle devra assurer son influence au niveau syndical par la participation du plus grand nombre possible d'organisations syndicales *démocratiques* européennes ».

Exiger des syndicats qu'ils soient *démocratiques* pour être admis dans la future organisation, c'était, en apparence, dresser une barrière devant les syndicats d'obédience communiste, mais une barrière bien fragile. Nul ne parle autant de démocratie que les communistes, qui ne craignent même pas d'aller jusqu'au pléonasme (leur démocratie à eux, elle est populaire), et, le jour venu où une majorité voudrait les accepter dans la Confédération européenne, qui donc se sentirait le courage de démontrer que la C.G.T. et la C.G.I.L. ne sont pas démocratiques ? D'autre part, les syndicats chrétiens étant tenus à bon droit pour démocratiques, la porte leur était ainsi ouverte et nul n'ignorait que plusieurs confédérations de la C.M.T., que la C.M.T. elle-même rêvaient de jouer le rôle de « charnière » entre la C.I.S.L. et la F.S.M., comme la C.F.T.C., avant sa scission de 1964, prétendait le faire entre F.O. et la C.G.T. La possibilité de leur adhésion découlait des principes de base que la conférence proposait comme fondement de la future organisation. Une fois cette adhésion acquise, la résistance à la coopération avec les syndicats communistes s'en trouverait affaiblie.

Au reste, le § 5 du document précisait : « *L'élargissement de la coopération des syndicats d'Europe occidentale ne doit pas entraver les contacts bilatéraux existant avec les organisations des travailleurs de l'Europe de l'Est* ».

Ajoutons que Vanni, de l'U.I.L. (Union italienne du Travail), fit connaître à la conférence que la C.G.I.L. voulait quitter la F.S.M. pour fournir la preuve de son indépendance. Il était clair qu'elle se préparait ainsi à demander, tôt ou tard, son entrée dans la famille des syndicats libres et démocratiques. On voyait déjà se profiler, à la porte d'entrée de la future organisation, derrière le troupeau pressé des confédérations chrétiennes, la C.G.I.L. et, plus au loin, la C.G.T. La majorité des délégués fit semblant de croire que le problème ne se posait pas et l'on jugea avoir assez fait en donnant à Mourguès et à F.O. un peu d'eau bénite de cour (3).

Un groupe de travail fut constitué pour « *mettre au point des propositions concrètes sur la structure et les objectifs de l'organisation* ». Il était formé de Georges Debune, secrétaire général de la F.G.T.B. ; de H.-O. Vet-

(3) Il convient de signaler que les syndicalistes de la C.I.S.L. (Italie) n'étaient pas convaincus que la conférence d'Oslo avait ouvert largement la voie à l'unité. Fabricio Baduel Glorioso, responsable du département international de la Confédération italienne C.I.S.L., écrivait dans *Le Monde* du 30 novembre 1971.

> « La discussion d'Oslo a pris de l'ampleur. La participation à cette nouvelle centrale des syndicats des pays neutres appartenant à la C.I.S.L. internationale (Suède, Finlande, Autriche, Suisse) et de organisations qui adhèrent à la C.M.T. et à la F.S.M. a même été envisagée. Cette proposition, longuement discutée, sera examinée dès le début de 1972 par un groupe de travail *ad hoc* de telle sorte qu'on aboutisse à une solution avant la fin de l'année prochaine.
>
> « Mais quelques positions inclinent à penser qu'on ne parviendra pas à un accord en ce sens. Le syndicat unitaire italien [en voie de formation C. H.] éprouvera alors de grandes difficultés pour adhérer à une centrale syndicale [européenne] qui exercerait des discriminations entre les différentes organisations. Pour vaincre l'isolement, il faudra se limiter à des contacts bilatéraux, ce qui, dans l'état de choses actuel, semble absolument insuffisant en face des grands problèmes que doit aujourd'hui affronter le mouvement syndical européen ».

Laissons la rhétorique finale : une analyse approfondie réduirait à peu de chose les « grands problèmes que doit affronter le mouvement syndical européen », du moins ceux dont la solution requiert son intervention — et il n'en est pas un qui exige l'aide des communistes. Ce qu'il faut noter, c'est la crainte ici exprimée que le processus unitaire soit plus lent que ne le souhaitaient alors les syndicalistes italiens. Il est vrai que, peu de temps après, le mouvement d'unification qui, fin 1971, paraissait en Italie sur le point d'aboutir s'est arrêté peu après, et l'on a même assisté à un mouvement de reflux.

ter, président du D.G.B. ; Victor Feather, secrétaire général du T.U.C. ; Thomas Nielsen, président de la L.O. danoise, et de Bruno Storti, secrétaire général de la C.I.S.L. italienne (en même temps que président de la C.I.S.L. internationale).

Le groupe devait avoir terminé sa tâche en mars. Il présenta ses conclusions le 6 juin 1972, lors d'une troisième conférence qui se tint à Genève, en marge de la conférence du B.I.T. Seize confédérations s'y firent représenter. Mission fut donnée aux secrétaires de la C.E.S.L. et de l'E.F.T.A.-T.U.C. de prendre des contacts avec l'organisation européenne de la C.M.T.

Un pas de plus était fait dans la voie de l'unification.

LE Xe CONGRÈS DE LA C.I.S.L.

La question fut amplement débattue au dixième congrès de la C.I.S.L. qui se tint à Londres du 10 au 14 juillet 1972. Le projet de création d'une Confédération européenne se heurta à deux critiques fort vives qui, d'ailleurs, se rejoignaient : la confédération projetée, rassemblant les plus importantes organisations affiliées à la C.I.S.L. (depuis le départ de l'A.F.L.-C.I.O.) risquait fort de constituer un Etat dans l'Etat, de devenir une sorte de « club des riches » au sein de l'Internationale et d'abandonner son devoir de solidarité avec les syndicats des pays sous-développés ; cette tendance séparatrice s'accentuerait encore si l'on acceptait dans la confédération européenne des organisations non affiliées à la C.I.S.L.

Ce sont les deux arguments qu'au nom de F.O. André Bergeron fit valoir, soutenu tout au long du débat par Otto Kersten, par Donald Mac Donald, le président du Congrès du Travail du Canada (C.T.C.), que le comité exécutif désigné par le congrès devait élire président de la C.I.S.L. en remplacement de Bruno Storti, gagné, lui, à l'idée d'un rapprochement avec les organisations syndicales sous domination communiste.

Bergeron s'exprima en ces termes :

« Suite aux perspectives d'élargissement du marché commun à la Grande-Bretagne, à la Norvège, au Danemark et à l'Irlande, une discussion s'est engagée, au Comité Exécutif de la C.E.S.L. et dans des réunions spéciales à Francfort, Oslo et Genève pour étudier, non seulement ce que seraient les attributions de la Confédération européenne élargie, mais la question de l'affiliation d'organisations non membres de la C.I.S.L.

« Certes, aucune décision n'a encore été prise, mais le problème est sans cesse remis sur le tapis, comme l'idée de créer un secrétariat commun aux organisations européennes de la C.I.S.L. et de la C.M.T. Pendant ce temps, vous le savez, la C.M.T. a lancé l'idée d'une organisation européenne groupant les confédérations affiliées indistinctement à la C.I.S.L., à la F.S.M. ou à la C.M.T. Il faut bien reconnaître que cette idée trouve des supporters jusque dans les rangs du syndicalisme libre international.

« Or, cela ne saurait être admis.

« Comment concevoir une organisation groupant, outre la grande majorité des affiliés de la C.I.S.L. ceux qui par ailleurs nous combattent ? Et même si, — ce que je veux croire, — on n'en arrive pas là, je pense que la Confédération européenne doit limiter le champ de ses discussions et de ses décisions à ce qui, en fait, motive son existence : l'action syndicale rendue nécessaire par la construction de l'Europe.

« S'il devait en être autrement, nous pourrions craindre que, sous l'effet de sa propre dynamique, la Confédération européenne ne devienne une sorte d'Etat dans l'Etat. La C.E.S.L. risquerait de devenir l'essentiel par rapport à la Confédération mondiale. Or, nous ne devons jamais l'oublier, le rôle capital d'une internationale comme la C.I.S.L. doit être une action persévérante, résolue, en vue d'aider le tiers-monde. Même si ce n'est pas dans l'intention des Européens, il faut éviter de donner l'impression à nos amis africains, asiens et d'autres contrées qu'on s'oriente vers la création d'un « club des riches »...

« Il est nécessaire d'élargir l'organisation européenne en parallèle à l'élargissement du Marché commun... Mais il s'agit de savoir quelles vont être les attributions et compétences de l'organisation européenne par rapport à celles de la C.I.S.L. Si l'organisation européenne devait discuter de questions de politique générale sortant du cadre des questions strictement communautaires, des désaccords et des conflits de compétence se produiront forcément entre la C.E.S.L. et la C.I.S.L.

« Ces conflits auraient des conséquences graves pour l'avenir de la C.I.S.L., étant donné que la majorité des adhérents de la C.I.S.L. sont européens. Nous considérons l'organisation européenne comme une subdivision de la C.I.S.L. Si cette conception est admise par tout le monde, l'organisation européenne ne saurait être ouverte à des organisations nationales affiliées à des internationales concurrentes !...

« ...La C.I.S.L. est à un tournant de son histoire... ».

Le congrès suivit Bergeron, Mac Donald et Otto Kersten, en ce sens qu'une majorité décida de renvoyer la poursuite de la discussion à la session du comité exécutif, en novembre 1972.

Mais ce n'était que partie remise.

VERS LA C.E.S.

Réuni à Luxembourg les 24 et 25 novembre 1972, le Comité exécutif de la C.I.S.L. se contenta de laisser faire. Le communiqué publié à l'issue de la réunion disait seulement :

> « Sur la question de la structure syndicale européenne, le Comité a demandé au secrétaire général d'établir d'étroits liens avec la confédération européenne que les affiliés de la C.I.S.L. en Europe projettent de constituer, de façon à parvenir à la meilleure collaboration possible à tous les niveaux ».

Le 1er décembre, les dirigeants des confédérations de 14 pays européens affiliés à la C.I.S.L., réunis à Luxembourg, décidaient de créer une seule organisation européenne. Elles déclaraient que les organisations nationales représentées à cette conférence, « *toutes affiliées à la C.I.S.L. et, en conséquence, adhérant sans réserve aux principes du syndicalisme libre et démocratique* », étaient résolues à défendre et à représenter conjointement les intérêts des travailleurs au niveau européen. Quand il s'agirait des institutions européennes, seules les organisations des pays membres de la C.E.E. auraient droit de vote. La liaison avec la C.I.S.L. serait assurée par la présence du secrétaire de la C.I.S.L. dans le comité exécutif de la nouvelle organisation et réciproquement (4)

LE CONGRÈS CONSTITUTIF

Le congrès constitutif de la nouvelle organisation se tint à Bruxelles, les 8 et 9 février 1973.

Y étaient représentées les 16 confédérations affiliées à la C.I.S.L. dans 14 pays de l'Europe occidentale :

- *Fédération générale du Travail de Belgique (Belgique),*
- *Landsorganisationen (Danemark),*
- *Deutscher Gewerkschaftsbund (Allemagne),*
- *Force Ouvrière (France),*
- *Trades Union Congress (Grande-Bretagne),*
- *Althydusamband Islands (Islande),*
- *Confederazione Italia Sindicati Lavoratorie (Italie),*
- *Unione Italiana del Lavoro (Italie),*
- *Confédération générale du Travail (Luxembourg),*
- *Nederlands Verbond van Vakverenigingen (Pays-Bas),*
- *Landsorganisasjonen i Norge (Norvège),*
- *Schweizerischer Gewerkschaftsbund (Suisse),*
- *Tjänstemannaorganisationernas Central förbund (Finlande),*
- *Landsorganisationen i Sverige (Suède),*
- *Tjänstemännens Centralorganisation (Suède),*
- *Œsterreichischer Gewerkschaftsbund (Suède).*

L'Union générale des travailleurs espagnols en exil (U.G.T.) devait être accueillie en tant que membre fondateur de la nouvelle organisation. Trois pays européens seulement étaient absents : le Portugal et la Grèce, parce qu'ils n'ont pas d'organisations affiliées à la C.I.S.L., la Finlande, vraisemblablement à cause de la pression soviétique : le jour même où s'ouvrait le congrès, les journaux allemands avaient reproduit une violente diatribe de Chélépine contre la confédération qui allait se créer, et ceci expliquait sans doute cela.

Les deux courants s'affrontèrent à nouveau, et chacun put prétendre avoir obtenu satisfaction.

C'est ainsi qu'au lendemain du congrès, à F.O., on mettait en relief le préambule des statuts où on lisait :

> « Les confédérations (voir liste publiée plus haut) toutes affiliées à la Confédération internationale des Syndicats libres et qui, par conséquent adhèrent sans réserve *aux principes du syndicalisme libre et démocratique,* décident de représenter et de promouvoir en commun les intérêts sociaux, économiques et culturels des travailleurs au niveau de l'Europe en général et en particulier auprès de toutes les institutions européennes, y compris les Communautés européennes et l'Association européenne de libre échange.
>
> « Elles veilleront à la sauvegarde et au renforcement de la démocratie en Europe ».

Parler du syndicalisme *libre* et *démocratique,* rappeler que les organisations qui décidaient de travailler en commun dans le cadre de l'Europe appartenaient toutes à la C.I.S.L., cela pouvait s'interpréter comme traduisant la volonté de faire de la nouvelle organisation un organe de la C.I.S.L. et rien de plus.

Seulement, Bergeron ne cachait pas, que « *Force Ouvrière aurait souhaité qu'on limitât la nouvelle communauté syndicale aux confédérations affiliées à la C.I.S.L. dans les neuf pays membres de la Communauté* ». « *D'autres ont estimé qu'il fallait l'élargir à l'ensemble des organisations des pays de l'Europe démocratique, et leur point de vue l'a emporté* », constatait-il (*F.O. Hebdo.,* 14-2-1973).

(4) Deux réunions préparatoires semblent avoir eu lieu à Luxembourg le 18 septembre et le 4 octobre 1972. A cette deuxième réunion la date du congrès constitutif aurait était fixée aux 7 et 8 décembre, mais O. Wetter aurait eu des hésitations et aurait demandé que cette date fût reculée afin qu'une troisième réunion puisse avoir lieu.

Il avait aussi proposé que l'organisation s'appelât « Confédération européenne des syndicats *libres* », et la majorité avait considéré inutile, comme allant de soi, le dernier adjectif. Accoler « libre » ou « démocratique » à syndicat, c'était un pléonasme, prétendit-on. En conséquence, par 11 voix contre 5, l'adjectif fut écarté, et l'organisation fut nommée seulement : *Confédération européenne des syndicats* (C.E.S.) (5).

Enfin, le comité exécutif élu par le congrès à raison d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par confédération affiliée (plus un siège supplémentaire pour les confédérations ayant plus de cinq millions d'adhérents, ce qui est le cas du T.U.C. et du D.G.B.) a choisi comme président Victor Feather, alors secrétaire général du T.U.C. (6), qui ne cachait pas son désir de voir la C.E.S ouvrir ses portes à tous les syndicats européens — ce qui impliquait la C.G.T. et la C.G.I.L. Il prévoyait même « *dans l'avenir* » (et, semble-t-il, dans un avenir pas trop lointain) l'entrée des « *centrales syndicales des pays socialistes européens* ». Telle était, d'après lui, « *la logique de l'état de choses actuel au sein du mouvement syndical mondial, alors qu'on a vu se renforcer la tendance au développement des contacts et de la coopération intersyndicale* » (7).

Aussi, y avait-il du désenchantement et de l'inquiétude dans l'article déjà cité de Bergeron :

> « Souhaitons que les questions spécifiquement européennes — celles résultant de l'existence de la communauté économique — tiennent dans les instances responsables de la nouvelle organisation la place essentielle qui jusqu'ici fut la leur. Souhaitons que leur examen ne soit pas trop noyé dans le fatras de considérations générales. Souhaitons qu'on ait conscience que la défense des travailleurs passe forcément par des réalités pratiques, comme les instances de concertation tel le Comité économique et social et le Comité permanent de l'emploi et demain par tout ce qui doit permettre l'harmonisation et l'amélioration des politiques sociales. Et, naturellement, tout cela n'exclut pas l'action dont il faut rechercher les formes nouvelles.
>
> « Et puis, il faudra bien tracer la frontière entre les responsabilités de la nouvelle Confédération et celles qui relèvent de la C.I.S.L. mondiale. Cela sera d'autant plus difficile qu'il se peut que les problèmes en cause touchent aux orientations fondamentales.
>
> « C'est ce que nous avions dit à Londres en juillet dernier, lors du Congrès mondial. C'est ce qu'a rappelé le Comité Exécutif de la C.I.S.L. C'est ce que nous voulions souligner à nouveau (8) ».

Dès lors, on le verra plus loin, plusieurs confédérations se déclaraient en faveur de l'entrée de la C.GG.T. et de la C.G.I.L. dans la C.E.S. C'était en particulier le cas des Britanniques Les autres montraient moins de hâte, sans parler même de F.O. que tout le monde savait hostile. Par contre, il se trouvait dès lors une majorité pour l'adhésion des organisations appartenant à la C.M.T., dont la C.F.D.T. et cette entrée, en particulier celle de la C.F.D.T., ne pouvait que renforcer ce qu'un dirigeant de l'Union internationale des Travailleurs de l'alimentation, l'Irlandais John Swift appelait « l'œcuménisme syndical ».

---

(5) F.O. fut appuyée par les Allemands, les Autrichiens, les Suisses.

(6) Il a été remplacé à ce poste en septembre 1973 par Len Murrey et fait « Sir » par la reine en décembre 1923.

(7) Cité d'après Pierre Maes (« *Le nouveau et l'ancien dans le mouvement syndical* ». *Nouvelle Revue Internationale*, novembre 1973).
L'année précédente, Feather avait donné à *Troud* une interview qui allait déjà dans ce sens :
« *La conférence constitutive de la Confédération européenne des syndicats libres* [*l'adjectif figure bien dans le texte*, C. H.] *se réunira en décembre de cette année et l'organisation en question commencera à fonctionner en janvier de l'année prochaine* [*1973*]. *Les centrales syndicales qui fondent la Confédération européenne et en particulier le T.U.C. collaborent étroitement avec la C.I.S.L. Elles sont toutes membres de la C.I.S.L.* Cependant, les futurs membres de la Confédération européenne des syndicats libres ne seront pas nécessairement membres de la C.I.S.L. ».
« *Mon point de vue personnel est qu'il ne faut pas penser dans le cadre de l'Europe du Marché commun ou de l'Europe occidentale*, mais qu'il faut penser à l'Europe dans son ensemble qui comprend l'Union soviétique et d'autres pays socialistes. *Le T.U.C. aspire à un échange libre et indépendant d'opinions entre tous les syndicats d'Europe. Une meilleure compréhension entre les syndicats d'Europe améliorera la situation générale en Europe et donc dans le monde entier. Dans cette affaire, il faut avancer sans hâte et avec réflexion* » (*Troud*, 6-9-1972).

(8) Le président, V. Feather, est assisté de 3 vice-présidents : H.-O. Vetter (G.B.) ; Debune (F.G.T.B.) ; T. Nielsen (L.O. Danemark). Secrétaire général : Théo Rasschaert (F.G.T.B.) ; secrétaire général-adjoint : K. Sandegren.

Tous les renseignements contenus dans EST et OUEST sont publiés en vue de leur diffusion. Nous ne voyons que des avantages à ce que les membres de notre Association utilisent de la manière la plus large la documentation que nous leur fournissons. La reproduction de nos études, documents et informations est libre. Il n'y a aucun droit d'auteur. Toutefois nous serions reconnaissants aux utilisateurs de nos textes de bien vouloir nous en aviser ou mieux de nous envoyer les publications justificatives. D'autre part, nous sommes à la disposition des membres de l'Association pour tous renseignements particuliers dont ils pourraient avoir besoin.

2. - L'adhésion des syndicats chrétiens

Comme la C.I.S.L., la Confédération internationale des syndicats chrétiens (C.I.S.L.) avait groupé ses confédérations nationales en organisations régionales : Europe, Amérique du Nord, Amérique du Sud, Asie, Afrique. La C.M.T. a bien entendu conservé cette pratique, mais la transformation de la confédération mondiale a entraîné des modifications dans la structure et dans l'orientation de ses organisations régionales, notamment l'organisation européenne.

LA CRÉATION DE L'O.E.-C.M.T.

Celle-ci tint en mai 1969 un Congrès qui revêtit un caractère constitutif (on le désigne d'ailleurs sous le nom de premier congrès). Il avait été précédé d'une discussion très dure. D'abord, à part la C.F.D.T., toutes les organisations européennes avaient voulu faire obstacle au changement de titre de la C.I.S.C., alors que les autres régions, notamment *l'Union panafricaine des Travailleurs croyants* (U.P.T.C.) et la *Confédération latino-américaine des syndicats chrétiens* (C.L.A.S.C.) s'y montraient favorables.

Le Congrès d'octobre 1968 avait tranché en faveur de l'appellation et de l'orientation nouvelles. La C.M.T. était née.

Le débat reprit quand il s'agit de reconstituer l'organisation européenne, laquelle fut même un moment baptisée d'un nom qui résultait d'un compromis : « *Organisation européenne de la C.M.T.* », avec une adjonction en caractères plus petits : « *groupant les organisations syndicales d'inspiration chrétienne et autres organisations démocratiques* ».

Le Congrès aborda la question des relations européennes. Il traça « *les étapes pour aboutir à une confédération européenne* », lit-on dans le rapport d'activité présenté par le bureau confédéral de la C.F.D.T. pour le congrès de 1970. C'est beaucoup dire. Le secrétaire général, Jan Kulakowski, avait placé le congrès devant un choix capital : créer une vraie confédération européenne ou constituer un simple secrétariat de liaison.

Le congrès n'avait pas vraiment tranché. Il avait seulement décidé de rechercher « *des formules concrètes d'unité d'action et une collaboration organisée et structurée* » (9).

(9) Le Comité de l'O.E.-C.M.T., renouvelé le 16 novembre 1972, est composé de :
Président : *Jef Houthuys*, président de la C.S.C. de Belgique.
Vice-présidents : *M. Graf* (Suisse) *R. Honorat* (F.P.I.) *R. Salanne* (France) *P.-J.-J. Van Hout* (Pays-Bas).
Secrétaire général : *Jan Kulakowski.*

RÉUNIONS INTERSYNDICALES

Deux mois plus tôt, en mars 1969, une rencontre avait réuni pendant deux jours à Luxembourg les représentants des confédérations des six pays de la Communauté affiliés à la C.I.S.L. et à la C.M.T., pour confronter les positions sur l'Europe communautaire. La C.F.D.T. y avait suggéré la création, face au Conseil des ministres et de la Commission de la C.E.E., d'une « *convention syndicale européenne* » réunissant toutes les centrales syndicales de l'Europe des Six (donc aussi la C.G.T. et la C.G.I.L.). La rencontre s'était bornée à l'adoption d'une déclaration de principes généraux à peu près sans originalité (d'où son adoption unanime).

Il fallut attendre trois ans pour voir une nouvelle rencontre européenne intersyndicale.

Fin 1971, décision fut prise d'organiser une rencontre « *informelle* » et à l'abri de la curiosité des journalistes entre organisations de la C.E.S.L. et de l'O.E.-C.M.T. De part et d'autre, on désirait faire le bilan d'une collaboration de plusieurs années, collaboration « *exclusive dans l'ensemble de tout affrontement de caractère idéologique et de toute tentative de monopole sur le plan européen, mais entravée par son caractère sporadique et inorganisé, par l'existence de centres de décision et d'organismes d'exécution distincts* », lit-on dans le rapport d'activité du deuxième congrès de l'organisation européenne de la C.M.T., en mai 1972. Il s'agissait aussi d'envisager les problèmes posés par le prochain élargissement de la communauté européenne.

La rencontre eut lieu à La Haye le 5 février 1972 et fut très vite connue. Les participants y prirent à titre personnel la résolution de dire à leurs camarades qu'ils étaient partisans de la création d'une Confédération européenne, qu'elle devrait s'étendre à tous les pays démocratiques d'Europe et non seulement à ceux faisant partie des communautés européennes, qu'elle ne s'affilierait pas à une confédération mondiale, mais que les confédérations nationales qui en seraient membres resteraient libres d'adhérer à une telle internationale pour leur propre compte.

Une commission mixte devrait se réunir très rapidement afin d'élaborer des propositions.

Le processus ne fut pas engagé aussi vite que le souhaitaient les interlocuteurs de La Haye. Il fallait d'abord que les rapports entre la C.E.S.L. et l'E.F.T.A.-T.U.C. fussent réglés.

LE DEUXIÈME CONGRÈS DE L'O.E.-C.M.T.

Le deuxième congrès de l'O.E.-C.M.T. qui se tint à Luxembourg du 16 au 19 mai 1972 montra qu'il subsistait des désaccords entre les confédérations sur l'unité. Allemands, Autrichiens et Suisses déclarèrent qu'ils n'étaient pas prêts à sacrifier l'indépendance des syndicats chrétiens « *sur l'autel d'une unité problématique* » et ils proposèrent un amendement précisant qu'en aucun cas les structures professionnelles et interprofessionnelles de l'O.E.-C.M.T. ne pourraient disparaître. Il fut repoussé.

Le texte adopté par 59 mandats contre 12 et 10 abstentions, dont les protestants hollandais, allait dans le sens défini à la réunion informelle de La Haye (10). Il s'agissait de constituer une « *organisation souple permettant la coordination et l'unité d'action de toutes les confédérations syndicales d'Europe* » (*Syndicalisme*, 1er juin 1972).

Le Conseil national de la C.F.D.T. devait préciser (mai 1972) que « *dans le contexte syndical européen actuel, un accord entre les organisations affiliées à la C.E.S.L. et celles affiliées à la C.M.T. serait déterminant* » pour construire « *une structure syndicale européenne* », mais que le regroupement prévu ne pourrait être « *efficace et représentatif de tous les travailleurs* » que s'il était « *ouvert à toutes les organisations représentatives des pays démocratiques d'Europe* ». (*Syndicalisme*, 1er juin 1972).

Le langage est ici très habile : parler des organisations des pays démocratiques, c'est exclure celles qui opèrent sous le nom de syndicat dans les pays communistes, mais c'est inclure dans la définition les organisations non démocratiques opérant dans les pays démocratiques, en l'occurrence la C.G.T. et la C.G.I.L. (11).

LA CRÉATION DE LA C.E.S.

Quand la C.E.S. fut constituée à Bruxelles les 8 et 9 février 1973, René Salanne, responsable du secteur international de la C.F.D.T. (invité à la séance de clôture), fit remarquer qu'il ne s'agissait pas d'une nouvelle organisation de la C.I.S.L. « *Ceci est l'événement majeur* ». En effet, poursuivait-il,

> « au centre du débat qui dure depuis bientôt trois ans, deux courants principaux se sont affrontés : celui des confédérations souhaitant que l'élargissement de la C.E.E. soit simplement l'occasion de reconstituer une organisation régionale de la C.I.S.L. en Europe, et celui des confédérations pour qui, au contraire, l'intégration économique européenne doit permettre au syndicalisme de *dépasser les frontières* et aussi *les vieux clivages* pour constituer en Europe et face aux entreprises multinationales une force syndicale capable de défendre les travailleurs aux différents niveaux où se prennent de plus en plus les décisions essentielles ».

Salanne assurait ensuite que c'était le second courant, « *celui du dynamisme et de l'ouverture aux autres forces syndicales qui l'avait emporté* », et il en donnait pour preuve :

— « *le choix du nom de la nouvelle organisation et le refus majoritaire d'y adjoindre le qualificatif libre* » ;

— « *le texte des statuts* » ;

— « *l'élection du président et des principaux responsables* », le nouveau président, V. Feather ayant rappelé « *qu'il existait en Europe occidentale d'autres organisations syndicales qui agissaient dans le même sens* » et que « *le problème de l'élargissement de la C.E.S. à d'autres organisations syndicales démocratiques [avait] été discuté par le congrès* ».

(10) D'autres débats firent apparaître des désaccords aussi graves, notamment celui qui traitait des « *éléments de construction d'une Europe sociale* ».

« *Les divergences étaient nettes sur les sociétés multinationales, les concentrations ou la « participation ». La C.F.D.T. avait apporté un contre-projet..., mais la commission de resolution parvint cette fois à un compromis. Raymond Martin, au nom de la C.F.D.T. décida de voter pour, tout en émettant de sérieuses réserves sur certains points « en prenant acte des avances enregistrées, notamment de l'affirmation du caractère anticapitaliste de notre action syndicale ». Et l'auteur du compte rendu, M. J. Maerel, de constater qu'aujourd'hui les clivages passent au sein même des organisations européennes* » (*Syndicalisme*, 25 mai 1972).

(11) La C.F.D.T. semblait exclure les syndicats des pays communistes du regroupement envisagé, mais ce n'était que par tactique. Elle demeurait — selon les termes de Jean Bourhis au Bureau national en décembre 1970, — « *favorable aux dialogues bilatéraux et multilatéraux qui permettent de dépasser les clivages nés d'une guerre froide dont pour sa part elle n'a jamais accepté les conséquences sur le plan syndical* », ce qui l'avait amenée à « *participer à l'évolution de l'idée d'une conférence syndicale européenne* » lancée par le Conseil central des Syndicats de Pologne, et à en débattre au sein de l'O.E.-C.M.T. et avec quelques organisations amies dans le cadre de ses relations bilatérales (*Syndicalisme*, 17 décembre 1970).
Voir à ce sujet l'article précité d'*Est-et-Ouest* (1-15 mars 1974).

APRÈS AVOIR LU
EST & OUEST
ENVOYEZ-LE A UN AMI

Les statuts de l'organisation prévoient la possibilité d'intégrer les autres organisations ; il n'est pas question d'exclusive, ajoutait Salanne, qui concluait en invitant à se manifester « *toutes les organisations qui se sentent concernées par la création d'une force syndicale unitaire* ».

Et de rappeler que c'était le cas de la C.F.D.T., mais aussi « *celui de la majorité des confédérations adhérentes à l'O.E.-C.M.T. qui ont pris position lors du congrès de Luxembourg* ».

De son côté, le bureau exécutif de l'O.E.-C.M.T., le 15 février 1973, salua la naissance de la C.E.S. et souligna « *la disponibilité des confédérations nationales affiliées à l'O.E.-C.M.T. pour reprendre rapidement les discussions en vue de poursuivre et d'étendre l'unité syndicale européenne* ».

Le mois suivant, le Comité de l'O.E.-C.M.T. décidait de proposer à la C.E.S. d'établir le plus rapidement possible des contacts entre les deux organisations « *ouvrant une négociation globale au niveau européen, en vue d'un accord permettant l'affiliation individuelle des confédérations nationales membres de l'O.E.-C.M.T. à la C.E.S.* », étant entendu, par ailleurs, que les confédérations nationales restaient attachées à la C.M.T. et qu'il fallait maintenir la solidarité entre le syndicalisme européen et le syndicalisme mondial (*Labor*, n° 1110, mai-juin 1973).

Le 12 juillet, une première rencontre réunit des délégations des Exécutifs de la C.E.S. et de l'O.E.-C.M.T. pour examiner la demande que celle-ci avait formulée en mars. Une autre eut lieu en septembre, et, dans sa réunion des 8 et 9 novembre, le Comité de l'O.E.-C.M.T. donna son autorisation, sous réserve de quelques difficultés à lever, à l'adhésion individuelle de confédérations nationales chrétiennes ou ex-chrétiennes à la C.E.S. (12).

LA DÉCISION DE LA C.E.S.

C'était dès lors à la C.E.S. de jouer.

Réuni les 24 et 25 janvier 1974, son Comité exécutif décidait, à une forte majorité, que les confédérations nationales d'inspiration chrétienne affiliées à la C.M.T. (cette formule excluant la C.F.T.C.) pourraient être admises dans la C.E.S. à la condition qu'elles en fissent individuellement la demande.

Seule, la F.G.T.B. avait voté contre la proposition. Ses dirigeants auraient voulu qu'on examinât en même temps la question de l'adhésion de la C.G.T. et de la G.G.I.L. Il est vraisemblable qu'ils ne se réjouissaient guère de rencontrer à la C.E.S. les représentants de la C.S.C. de Belgique, l'organisation concurrente, plus forte que la leur quant aux effectifs. Chose curieuse : il semble que les rapports soient plus cordiaux entre la F.G.T.B. et la C.F.D.T. qu'entre la F.G.T.B. et la C.S.C.

Résignée, F.O. laissa faire. Elle s'abstint dans le vote, et, contrairement à ce qu'on aurait pu penser un moment, elle déclara qu'elle ne quitterait pas la C.E.S. « *Nous continuerons à tenir notre place* », a écrit Bergeron (*F.O. Hebdo.*, 30 janvier 1974), et il s'est trouvé une fiche de consolation en constatant que « *sur l'essentiel, à de rares exceptions près, les membres du Comité exécutif de la C.E.S.*

---

(12) Les 8 et 9 novembre 1973, le Comité de l'O.E.-C.M.T. examina aussi l'idée de la Conférence paneuropéenne mise en avant par les communistes dans le cadre d'une de leurs deux manœuvres à l'unité.

Voici, d'après *Labor* (n° 115 - novembre 1973) un résumé des débats sur ce thème :

« Concernant le problème des relations entre les organisations syndicales de l'Europe occidentale et celles des pays de l'Est, tout en décidant de poursuivre au sein de l'Organisation ce débat fondamental, le Comité a accordé une attention particulière à certaines informations sur l'intention d'organiser une rencontre syndicale européenne générale à Genève, lors de la Conférence régionale européenne du travail.

« Cette intention a été exprimée lors d'une réunion tenue à Vienne en juillet 1973 par quelques dirigeants syndicaux et à laquelle aucun responsable syndical appartenant à l'O.E.-C.M.T. n'avait été invité.

« Le Comité a tenu à rappeler que l'O.E.-C.M.T. s'est prononcée dès 1970 sur l'initiative d'une telle rencontre, lancée à l'époque par les syndicats polonais. Il a constaté que l'attitude que l'O.E.-C.M.T. a adoptée à l'égard de cette initiative il y a trois ans reste valable et d'actualité dans les circonstances présentes.

« Elle peut être résumée de la manière suivante :

— appui à l'idée d'une rencontre syndicale au niveau européen,

— une initiative et une participation aussi représentatives que possible, tant du point de vue géographique que du point de vue des tendances syndicales (à l'exclusion, bien entendu, des centrales syndicales officielles de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce) ;

— une préparation et un ordre du jour qui écartent tout aspect de propagande et toute prédominance de telle ou telle tendance, mais qui permettent de discuter, dans des conditions valables, de préoccupations communes de caractère syndical.

Le Comité de l'O.E.-C.M.T. confirme cette position et déclare la disponibilité des confédérations nationales membres de l'O.E.-C.M.T. à participer activement à toute initiative syndicale compatible avec les préoccupations qu'il a tenu à rappeler.

« Au cours d'un échange de vues, les camarades Houthuys et Kulakowski ont précisé *qu'on ne pouvait mettre sur le même pied les syndicats des pays de l'Est et les syndicats fascistes en Grèce, en Espagne, au Portugal, et cela quelles que soient les critiques qui puissent être faites à l'égard des syndicats des pays communistes.* Le président Houthuys a tenu à préciser qu'il ne peut être question de collaboration avec les syndicats fascistes ».

Ce dernier paragraphe est vraiment merveilleux.

avaient réaffirmé leur profond attachement aux principes fondamentaux du syndicalisme libre » et que, « *dans leur immense majorité* », ils s'étaient montrés « *très conscients du danger de pénétration du syndicalisme libre par le mouvement communiste international* ».

L'ADHÉSION

Le 7 mars 1974, huit organisations nationales affiliées à l'O.E.-C.M.T. demandaient leur affiliation à la C.E.S., et le Comité exécutif de la C.E.S. acceptait cette affiliation, sous réserve de la ratification par le congrès de la C.E.S.

Le Comité exécutif avait pris acte au préalable de l'avis demandé à la C.I.S.L., lequel soulignait que les centrales nationales qui allaient devenir membres de la C.E.S. s'engageaient de ce fait à œuvrer pour l'unité du mouvement syndical libre et démocratique à tous les niveaux.

Autrement dit, l'unité de la C.M.T. et de la C.I.S.L. s'inscrit dans la perspective. D'ailleurs, dans leur troisième réunion (à Genève, le 2 mars 1974), sur une proposition du Danois Nielsen, les délégations des deux internationales se sont mises d'accord pour proposer à leurs instances compétentes la création d'une commission de travail mixte pour « étudier les moyens de développer la coopération entre les deux organisations et de rechercher les voies de l'unification ».

Or, de son côté, la C.M.T. a établi des relations au sommet avec la F.S.M.

RATIFICATION

Réuni à Copenhague du 24 au 26 mai, le Congrès de la C.E.S. a accepté l'adhésion de huit organisations autrefois affiliées à l'O.E.-C.M.T. et de quatre autres :

Organisations venant de l'O.E.-C.M.T. :

Belgique : *Confédération des syndicats chrétiens (C.S.C.).*

France : *Confédération française démocratique du travail (C.F.D.T.).*

Luxembourg : *Luxemburger Christlicher Gewerkschaftsbund (L.C.G.B.).*

Pays-Bas : *Nederland Katholik Vakverbond (N.K.V.).*

— Christelizk National Vakverbond (C.N.V.) (protestants).

Suisse : *Christlich - National Gewerkschaftsbund de Schweiz (C.N.G.).*

— Schweizerischer Verband êvangelischer Arbeiter und Angestellter (S. V.E.A.) (protestants).

Espagne *(Pays Basque) : Solidaridad de Trabajores Vascos (S.T.V.), en exil.*

Autres organisations :

Danemark : *F.T.F.*
Finlande : *S.A.K. (= organisation syndicale unifiée).*
Islande : *Irish Congress of Trade Unions (I.C.T.U.).*
Malte : *?*

La S.A.K., affiliée à la C.I.S.L., n'avait pas donné son adhésion à la C.E.S., par peur de

Association d'Etudes et d'Informations Politiques Internationales

86, boulevard Haussmann — PARIS-8e

Fondée le 7 avril 1949, conformément à la loi du 1er juillet 1901, l'Association d'Etudes et d'Informations Politiques Internationales a pour but l'étude des questions économiques, politiques, historiques, sociales et culturelles internationales.

EST & OUEST (ex-B.E.I.P.I.) est son organe. Il paraît toutes les quinzaines. Tous les adhérents de l'Association le reçoivent, ainsi que les divers suppléments qu'elle édite.

EST & OUEST publie, en particulier, des études et des informations inédites, ainsi que des documents révélateurs sur les pays du bloc soviétique et sur le communisme lui-même.

La cotisation des membres correspondants a été fixée à 75 F. pour un an. En ce qui concerne les membres résidant à l'étranger, la cotisation est fixée à 115 F. pour un an (100 F. pour les pays du Marché commun), supplément de 30 F. si ces membres désirent recevoir EST & OUEST par avion.

Versement au compte chèque postal de l'Association, Paris Compte Courant Postal 7241-06 ou règlement par chèque bancaire à l'ordre de l'Association.

mécontenter les Soviétiques. On voit que ceux-ci ont changé d'attitude.

L'adhésion de ces douze organisations fut ratifiée à l'unanimité moins la voix de F.O. François Lescure, dans *l'Humanité* du 10 juin, soulignait avec satisfaction que Bergeron avait été là « *lourdement battu et combattu même assez vigoureusement par trois des nouveaux vice-présidents de la C.I.S.L., l'Italien Storti, Len Murrey, secrétaire général du T.U.C. et le Belge Debunne, secrétaire général de la F.G. T.B.* »

(La présidence est désormais assurée par l'Allemand Heinz O. Vetter).

UNE NOUVELLE LIGNE DE PARTAGE

Au lendemain du Congrès, commentant ses travaux dans l'hebdomadaire de la C.F.D.T. *Syndicalisme* (30 mai 1974), Mireille Duteil faisait remarquer que la C.E.S. ainsi grossie des confédérations chrétiennes ou « ex-chrétiennes » présentait un caractère hétérogène, mais que la ligne de démarcation d'ici quelque temps ne passerait plus entre « anciens de la C.I. S.L. » et « anciens de la C.M.T. ». Des regroupements vont s'opérer et d'ici peu on trouvera d'un côté les réformistes, de l'autre les révolutionnaires.

> « Ces deux jours et demi d'un Congrès calme et sage ont mis en évidence les différentes sensibilités syndicales coexistant au sein de la C.G.I.L. Pour l'avenir, le pragmatisme des anglo-saxons devra compter avec une appréhension syndicale peut-être plus idéologique des latins.
>
> « Bien sûr, les conversations de couloir ont permis à chacun de se soupeser. Dans quelque temps, la ligne de démarcation actuelle entre les anciens de tendance social-démocrate et les nouveaux venus de l'ex-O.E.-C.M.T., de l'I.C.T.U. d'Islande, se sera probablement modifiée pour de nouveaux recoupements entre « réformistes » et partisans d'un socialisme autogestionnaire.
>
> « Déjà, la disparition, dans le projet de résolution que devait être adopté par le Congrès, de quelques paragraphes condamnant la politique capitaliste en Europe, est caractéristique des réticences qui existeront chez certains à placer la lutte sur un terrain plus idéologique » (*o.c.*, 30 mai 1974).

Pour parler comme les communistes, il existe des « contradictions » au sein de la nouvelle organisation. On peut faire confiance aux Soviétiques et à ceux qui les suivent pour les exploiter.

3. - Entrée de la C.G.I.L. à la C.E.S. et candidature de la C.G.T.

Le 19 janvier 1974, lors de la Conférence syndicale pan-européenne de Genève, qui se situe dans un autre processus unitaire que nous avons précédemment analysé, Georges Séguy avait déclaré que, dès la constitution de la C.E.S., et bien que, disait-il, lui et ses camarades eussent « *souhaité un processus différent* » (à savoir le processus pan-européen), ils avaient pensé que cette nouvelle organisation « *pouvait être le lieu d'un regroupement syndical plus large* » et ils avaient « *entrepris des démarches pour savoir quelles pourraient être les conditions d'une éventuelle demande d'affiliation* » (*l'Humanité*, 17-1-1974).

Les communistes français auraient préféré, en effet, suivre le premier processus, le processus pan-européen, pour la simple raison qu'ils n'auraient pas alors risqué de perdre le contact avec les syndicats soviétiques, officiellement présents dans cette opération, absents au contraire, et pour cause, de l'autre.

Les communistes de la C.G.I.L. ont opté depuis longtemps pour une autre démarche. C'est au sein d'une confédération des syndicats de l'Europe occidentale qu'ils entendaient entrer en contact avec les formations syndicales non communistes. Leur opération est sur le point d'être couronnée de succès, et la C.G.T. s'apprête à emboîter le pas.

UNE MANŒUVRE DE LA C.G.I.L.

Nous avons vu, dans l'étude précédente, qu'au congrès de la F.S.M. à Varna, la C.G.I.L. avait proposé une modification des statuts de la confédération internationale afin de permettre à des confédérations nationales d'être seulement *associées* à la F.S.M., et non affiliées. Ses dirigeants entendaient ainsi lever la difficulté « juridique » qui leur rendait malaisée, peut-être impossible, une liaison organique avec des formations appartenant à la C.I.S.L. : elle ne serait plus « *affiliée* » à la F.S.M. au sens plein du terme.

Nous avons vu que Séguy avait combattu cette proposition, ou du moins l'interprétation que les Italiens en donnaient ou l'usage qu'ils voulaient faire du nouveau statut. Il prétendait que seules les organisations non encore affiliées à la F.S.M. pourraient en devenir *membre associé*. Les organisations déjà affi-

liées ne devaient pas pouvoir bénéficier de cette latitude.

Nous avons vu aussi que la position italienne avait été approuvée par Chélépine, membre du Bureau politique du P.C. de l'U.R.S.S. et président du Conseil central des syndicats soviétiques — ce qui est bien la preuve que les communistes italiens ne sont pas les dissidents que l'on croit souvent, et que les Soviétiques encouragent des démarches différentes, mais qui concourent au même but.

APPROBATION ET CANDIDATURE DE LA C.G.I.L.

Dès que le congrès constitutif de la C.E.S. eut donné une réalité officielle à la nouvelle organisation internationale, le 10 février 1973, les dirigeants de la C.G.I.L. manifestèrent leur satisfaction. Son secrétaire général, le communiste Lucianno Lama, adressa par télégramme ses « *félicitations les plus cordiales* » à Victor Feather pour son élection comme président, et Mario Dido, secrétaire confédéral responsable du département international de la confédération, fit cette déclaration — très révélatrice de la situation au sein de l'internationale :

> « Le Congrès constitutif de la nouvelle Confédération européenne des syndicats, qui a clôturé ses travaux hier, se révèle un succès pour les forces unitaires du mouvement syndical d'Europe occidentale. La résolution proposée par le T.U.C. britannique et approuvée par la majorité malgré une certaine opposition — en particulier de la part du D.G.B. et de F.O. — donne à la nouvelle confédération le caractère d'un organisme ouvert, permettant des liens organiques avec la C.G.I.L., la C.G.T. et les organisations syndicales affiliées à la C.M.T., et, par conséquent, traçant des nouvelles perspectives pour l'internationalisme syndical. Ce congrès a confirmé la nouvelle tendance du mouvement syndical international de se concentrer plutôt sur les problèmes réels des travailleurs que sur les différences idéologiques ou nationales. Parmi les protagonistes de ce processus nous pouvons toujours compter sur le T.U.C. britannique, la C.I.S.L. (italienne) ainsi que sur les centrales nationales scandinaves et celles des pays du Benelux.
>
> « Ce succès couronne les efforts et initiatives de la C.G.I.L. et de ses fédérations industrielles. La nature de l'intégration économique d'aujourd'hui, de l'influence croissante des compagnies multinationales ont réduit la chance de succès de la lutte ouvrière sur le plan national. La future évolution des relations syndicales sur le niveau européen est devenue nécessaire et la fédération C.G.I.L., C.I.S.L., U.I.L. est décidée à contribuer. Ce problème sera l'un des plus importants de l'ordre du jour devant être discuté au prochain congrès des trois confédérations ».

La C.G.T., de son côté, « *apprécia de manière positive* », selon le jargon communiste, l'attitude d'un certain nombre de centrales syndicales de la C.I.S.L. qui, « *tout au long de la préparation du congrès constitutif de la nouvelle organisation et à ce congrès lui-même* », avaient souligné « *la nécessité de la coopération syndicale sans exclusive en Europe occidentale dans un esprit unitaire évident* ».

Toutefois, d'après les dirigeants cégétistes, la C.E.S. ne présentait pas « *le caractère unitaire que certains de ses fondateurs auraient voulu lui donner. En effet, la seule possibilité laissée aux autres organisations de se rallier sans condition est contraire aux principes mêmes de la souveraineté et de l'indépendance de chaque centrale nationale* ».

Et de conclure : « *Les problèmes de l'unité d'action à l'échelle de l'Europe occidentale et du continent européen restent donc entiers* ».

On remarquera qu'il n'était pas question d'unité organique, mais d'unité d'action, que, d'autre part, l'unification syndicale à l'échelle de l'Europe occidentale était présentée comme une partie du processus conduisant à l'unité syndicale à l'échelle du continent tout entier.

LES CONDITIONS DE LA C.G.T.

Lors du congrès de la F.S.M. à Varna, en octobre 1973, Georges Séguy fit savoir que la C.G.I.L. et la C.G.T. avaient « *avancé l'idée d'une éventuelle adhésion à la C.E.S.* » et « *proposé d'en discuter les conditions* ».

Il suggérait que « *des conversations constructives* » s'engageassent « *entre le bureau de la C.E.S. et le comité permanent C.G.T.-C.G.I.L* » (comme s'il redoutait que la C.G.I.L. n'entamât des négociations sans la C.G.T. !), conversations qui ne seraient possibles que si G.G.T. et C.G.I.L. étaient « *laissées libres de leur choix en ce qui concernait leur affiliation internationale* », s'il leur était permis de « *conserver pleinement leur indépendance et leur libre détermination* », si elles n'étaient « *soumises à aucune contrainte* ».

Il ajoutait :

> « Il ne s'agit pas pour la C.G.I.L. et la C.G.T. de quémander la faveur d'une place dans cette Confédération européenne, mais de contribuer à promouvoir, dans l'esprit unitaire dont elles ont toujours fait preuve, une action syndicale toujours plus efficace au service des intérêts des travailleurs d'Europe.

« L'ostracisme envers les deux premières centrales de France et d'Italie ne peut être considéré que comme une réminiscence du temps de la guerre froide... De même, il serait irréaliste de chercher à imposer à tous les syndicats d'Europe une conception unique de l'orientation syndicale et nul ne peut prétendre avoir le monopole de la représentation du mouvement syndical européen.

« Tous les courants existants doivent pouvoir coopérer sans renoncer à leurs principes »,

[Même si parmi ces principes figure la subordination du mouvement syndical au Parti communiste, conformément à la doctrine de Lénine ? Il est vrai que Séguy pourrait répondre, en tant que secrétaire général de la C.G.T., que ce principe figure bien dans la doctrine du P.C. français, mais pas dans celle de la C.G.T., et que c'est au nom de la C.G.T. qu'il parle !]

« Tous ceux qui accepteront de discuter avec nous trouveront en nous des interlocuteurs sincères, tolérants et loyaux, des syndicalistes animés du désir de favoriser tous les rapprochements, de créer dans tout le mouvement syndical le climat de compréhension et de confiance qui viendra à bout des anciennes dimensions ».

Les militants syndicaux des autres pays d'Europe feraient bien, avant de poursuivre plus avant leurs contacts avec la C.G.T., de s'enquérir auprès de ceux qui, en France, se sont laissés prendre au miel de paroles très semblables à celles-ci. « Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille », dit le vieux rat, dans La Fontaine, et c'est lui qui avait raison. Enfariné, Séguy est tout aussi redoutable, et plus, qu'à visage découvert.

« Nous ne pensons pas que l'avenir appartient aux idées de collaboration des classes dont se réclame plus ou moins le syndicalisme réputé réformiste. Nous croyons sincèrement qu'il appartient au syndicalisme qui fonde son orientation et son action sur la réalité de la lutte des classes, n'excluant d'ailleurs pas l'action pour des réformes économiques et sociales avant même le passage du capitalisme au socialisme.

« C'est pourquoi nous considérons que la thèse du statut quo économique, politique et syndical de l'Europe occidentale relève d'une conception conservatrice à laquelle nous ne saurions souscrire... Le vent de l'histoire ne pousse pas l'Europe au conservatisme, mais au progrès social, à la démocratie et au socialisme. Nous ne saurions donc apporter quelque caution que ce soit à l'idée de l'immuabilité de la situation actuelle de l'Europe et en particulier de la pérennité du capitalisme » (*Le Peuple*, n° 926, 1er-15 octobre 1973. Le discours de Séguy au Congrès de Varna a ainsi paru dans l'organe confédéral avant d'avoir été prononcé).

On ne peut pas dire que Séguy ait cherché à faciliter les contacts : il se plaisait à mettre l'accent non sur ce qui unit, mais sur ce qui divise, et, de toute évidence, il n'obéissait pas, ce faisant, à un scrupule d'honnêteté intellectuelle et de franchise.

LA C.G.T. ÉCRIT A LA C.E.S.

Lors de la Conférence syndicale pan-européenne de Genève, Séguy, on l'a vu plus haut, déclara que la C.G.T. avait entamé des démarches pour savoir à quelles conditions la C.G.T. pourrait être admise à la C.E.S. (voir *l'Humanité* des 17 et 21 janvier 1974). Il faisait allusion à des propos qu'il avait échangés quelques mois plus tôt avec Feather.

A Genève, il s'entendit répondre que sa confédération n'avait pas fait connaître ses intentions par écrit.

Il adressa donc, le 21 janvier, à Victor Feather, une lettre où on lisait :

« Nous avons déjà eu l'occasion de vous entretenir de notre adhésion à la C.E.S. Nos conversations à ce sujet ont porté notamment sur les questions de statut et de programme. *Lorsque vous nous avez suggéré de vous adresser une demande officielle d'adhésion*, nous vous avons demandé si une telle démarche serait assurée d'une réponse positive de la majorité des membres de la C.E.S. Nous ne sommes pas encore fixés à ce sujet.

« Vous comprendrez, cher camarade, l'importance que revêt pour nous une réponse nette sur cette question. Nous restons animés de la volonté d'être affiliés à la C.E.S. dans des conditions normales et nous souhaitons obtenir dans les meilleurs délais les informations nécessaires » (*l'Humanité*, 31-1-1974).

Séguy, manifestement, faisait un pas de plus en écrivant cette lettre, mais il y mettait infiniment de prudence. Il aurait voulu, avant de poser la candidature de la C.G.T., être assuré qu'elle donne lieu à une négociation au cours de laquelle les communistes français chercheraient à imposer à la C.E.S. des conditions propices à l'opération de noyautage qu'ils méditent.

RÉPONSE DE LA C.E.S.

La C.E.S. se montra d'abord assez peu favorable à la demande cégétiste.

Le 20 février 1974, Théo Rasschaert déclarait à des journalistes que les « *conditions* » posées par la C.G.T. étaient « *totalement inacceptables* ».

Il usait d'un langage moins brutal à l'égard de la C.G.I.L., avec qui il avait eu, disait-il, « *des contacts exploratoires* ».

« *Je ne vois pas de possibilité d'adhésion* », poursuivait-il. « *Le changement de statut de la C.G.I.L. à la F.S.M. est insuffisant. Pour être acceptée à la C.E.S., il faudrait qu'elle se désaffilie* [*de la F.S.M.*] ».

En effet, juridiquement, la situation de la C.G.I.L. à l'égard de la F.S.M. est toujours la même. Elle a exprimé, on l'a vu, son désir de n'être plus qu'un membre *associé* à l'internationale syndicale de Prague. Seulement, ce statut nouveau n'existe pas encore. Le congrès de Varna n'a pas tranché. Il a seulement donné mandat au Conseil général de prendre une décision. Or, la réunion du Conseil n'est prévue que pour la fin de 1974.

Toutefois, quelle que fût la sincérité des propos de Rasschaert, ils ne pouvaient guère signifier autre chose que le souci de ne pas aller trop vite en besogne, ce qui aurait risqué de provoquer des réactions un peu vives de la part de certains. Mieux valait procéder par étapes. Mais, dès lors, on pouvait souscrire à ce qu'on lisait dans l'organe du département des affaires internationales de l'A.F.L.-C.I.O., « *Nouvelles du Mouvement syndical libre* », en février 1974 : « *A l'heure actuelle, l'admission des communistes à la C.E.S. se heurte à une forte opposition, surtout de la part de F.O., du D.G.B. et des affiliés danois et suisse. S'il est clair que F.O. n'abandonnera pas son opposition, on ne saurait être aussi affirmatif en ce qui concerne les autres, comme la chronique récente du mouvement syndical européen l'a tristement montré* ».

Le commentateur de l'A.F.L.-C.I.O. était bon prophète. Il n'y avait — il le souligne lui-même — pas grand mérite.

Au congrès de Copenhague de la C.E.S., les 23, 24 et 25 mai 1974, Edmond Maire, au nom de la C.F.D.T., a affirmé qu'une des tâches de la C.E.S. serait « *de poursuivre une politique de coopération et de confrontation sereine avec les organisations syndicales de l'Europe de l'Est* », mais il ne semble pas qu'il ait évoqué le cas de la C.G.I.L. et de la C.G.T. Peut-être se sentait-il encore trop nouveau dans la maison. La résolution finale s'est contentée d'assurer que la C.E.S. contribuerait à la détente entre l'Europe de l'Ouest et celle de l'Est, mais elle traduit une volonté d'aller toujours plus avant dans la voie de l'unité syndicale en Europe occidentale. Il y est dit en effet que « *conformément à l'esprit qui a présidé à sa constitution, la C.E.S. œuvrera* pour l'unité et la solidarité syndicales en Europe, *afin de mieux réaliser les objectifs qu'elle s'assigne* ».

On disait à Copenhague que tout en ayant manifesté son désir, sous certaines conditions, d'adhérer à la C.E.S., la C.G.T. n'avait pas fait de demande officielle (*Syndicalisme*, 30-5-1974), mais l'ensemble des congressistes — sauf les représentants de F.O. — s'est trouvé d'accord pour charger le comité exécutif de poursuivre les négociations avec la C.G.I.L. en vue de son affiliation. Si celui-ci en décide ainsi, la C.G.I.L. sera membre de la C.E.S. sans qu'il soit besoin d'en référer au prochain congrès.

Le Comité exécutif entamera cette phase décisive des conversations à partir du 9 juillet, date de sa prochaine réunion.

ET LA C.G.T. ?

Dans son commentaire — tardif — du congrès de la C.E.S., paru dans *l'Humanité* du 10 juin, F. Lescure s'est étonné que la C.E.S. n'ait pas réservé le même accueil à la C.G.T. qu'à la C.G.I.L. D'après lui, la C.G.T. aurait, « *dès février dernier, déposé sa demande d'adhésion à la C.E.S., demande dont le secrétaire général lui* [*aurait*] *d'ailleurs accusé réception* ».

« *Alors que l'on a fait... un grand pas vers le regroupement du mouvement syndical de l'Europe capitaliste dans la C.E.S.,* — quelles que soient les affiliations à d'autres organisations internationales des nouvelles centrales admises — *les travailleurs français et italiens ne comprendraient pas que l'on use d'une quelconque discrimination à leur égard* ».

Si l'on comprend bien Lescure, fidèle écho de l'état-major cégéto-communiste, la C. G.T. voudrait être admise dans la C.E.S. sans avoir eu même à esquisser un geste de désaffiliation de la F.S.M., comme l'a fait la C.G.I.L. Autrement dit, c'était à la C.E.S. de faire des concessions, non à la C.G.T.

Le commentateur communiste terminait son article en souhaitant que la prochaine rencontre des centrales syndicales européennes dans le cadre de l'O.I.T. donne « *l'occasion de contacts entre organisations membres de la C.E.S. et celles qui ne le sont pas encore, mais qui y ont leur place* ».

On saura bientôt ce qu'il en aura été.

Claude HARMEL.

Le prochain numéro d'EST ET OUEST paraîtra le Mardi 8 Juillet 1974

Le numéro : 4.00 F.

Le Directeur de la Publication : CLAUDE HARMEL, 86, bd Haussmann (8e)
Imp. EDIMPRA, 104, bd de Clichy, Paris-18e